



**S'informer, choisir, partager...**  
L'essentiel pour accompagner son enfant

La plupart des photos qui illustrent ce catalogue a été réalisée dans le cadre d'activités proposées par la ville de Pantin. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont accepté de prêter leur image : Pantinois (enfants et parents), agents et partenaires.



*Édito de  
Bertrand  
Kern*

Pour sa quatrième édition, le guide des parents fournit toujours plus d'informations utiles pour la vie de votre enfant, de la petite enfance à ses 25 ans.

Cet ouvrage est conçu pour être un outils de l'organisation de son quotidien et du vôtre.

Vous y trouverez des renseignements sur des sujets très divers, allant de l'ensemble des offres et des initiatives de la ville à destination des familles, aux dispositifs d'aide à l'emploi et au logement ou encore au soutien des commerces.

Loisirs, structures municipales, démarches, soutien social, prévention... tout y est !

Parce que "être parent" est chaque jour un défi, la Ville de Pantin se tient à vos côtés pour vous accompagner.

Bonne lecture !

Maire de Pantin  
Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis

# Som- maire

## **MON ENFANT DE 0 À 3 ANS**

### **Avant l'école**

- 08 L'état civil
- 15 Les lieux et les modes d'accueil

## **MON ENFANT DE 3 À 11 ANS**

### **De l'école au collège**

- 26 L'école
- 36 Les loisirs et les vacances

## **MON ADO / JEUNE**

### **Vers l'âge adulte**

- 48 La scolarité
- 54 Les loisirs et vacances
- 60 L'emploi
- 67 La vie citoyenne

## **MON QUOTIDIEN**

### **Santé et solidarité**

- 74 Santé et prévention
- 84 Emploi et logement
- 88 Les dispositifs de santé
- 94 Vivre le handicap

## **MES SORTIES EN FAMILLE**

- 100 Les lieux incontournables
- 116 Fêtes et spectacles pour tous

A woman with dark hair is smiling and looking upwards, her face partially in shadow. The background is a warm, golden, out-of-focus scene, possibly a field of tall grass or reeds at sunset or sunrise. The overall mood is positive and hopeful.

# Mon enfant de 0 à 3 ans Avant l'école





# L'état civil

La naissance d'un enfant suppose de procéder à différentes démarches administratives. Ce sont vos premières responsabilités parentales.

# Les démarches à la naissance

Choix du prénom et du nom, déclaration de naissance, reconnaissance : dans les premiers jours qui suivent la naissance, vous avez plusieurs étapes administratives simples à effectuer.

## Pôle Population et Funéraire

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 10 /  
01 49 15 41 11  
Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi 8h30-12h et  
13h30-17h, jeudi 13h30-  
17h, samedi 8h30-12h

## La déclaration de naissance

Votre enfant vient de naître : vous devez l'inscrire sur les registres d'état civil de sa ville de naissance.

### OÙ, QUAND, QUI ?

- à la mairie ;
- dans les cinq jours suivant l'accouchement. Passé ce délai, la déclaration de naissance doit être effectuée au tribunal de grande instance ;
- par tout témoin de la naissance. Le plus souvent, l'un des deux parents de l'enfant.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR

Vous devez présenter l'original et une copie des 5 documents suivants :

- certificat de naissance (établi par le médecin ou la sage-femme) ;
- acte de reconnaissance de l'enfant (si celui-ci a été fait avant la naissance) ;
- pièces d'identité des deux parents (pour les couples non mariés) ;
- livret de famille (si vous en possédez déjà un) ;
- déclaration de choix du nom (si vous souhaitez utiliser cette possibilité).

## Le choix du nom de famille

Depuis 2005, vous avez la possibilité de choisir le nom de famille de votre enfant : vous pouvez attribuer le patronyme d'un des deux parents ou des deux, dans l'ordre que vous souhaitez. Attention : les autres enfants communs du couple porteront obligatoirement le même nom de famille. Cette démarche s'effectue en mairie, sur présentation de 4 documents :

- déclaration conjointe de choix de nom remplie et signée par les deux parents ;
- livret de famille ;
- pièces d'identité des deux parents.



### D'autres démarches

vous attendent dans le mois suivant l'accouchement. Il vous faut prévenir tous vos organismes de prestations sociales et de santé : caisse d'allocations familiales (CAF), caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et complémentaire santé (votre mutuelle).

## Le livret de famille

Le livret de famille consigne l'état civil des personnes constituant la famille : parents et enfants. Il compile les extraits des différents actes officiels : mariage, naissance, décès, etc. Il prouve la filiation entre les parents et les enfants. Le premier livret de famille est gratuit.

### COMMENT L'OBTENIR ?

Vous n'avez pas besoin d'effectuer de demande. Le livret de famille est délivré systématiquement aux époux au moment de leur mariage civil. Les couples non mariés et les mères célibataires l'obtiennent lors de la naissance du premier enfant (sous réserve que les actes de naissance de l'enfant et d'au moins un parent soient détenus par une autorité française). Il est établi par la mairie du lieu de naissance au moment de la déclaration de naissance.

### LES MISES À JOUR

Toute modification de l'état civil des personnes inscrites dans votre livret de famille doit faire l'objet d'une mise à jour : reconnaissance d'un enfant, mariage, divorce, changement de nom, etc. Vous devez alors vous adresser à l'autorité qui a établi l'acte justifiant le changement.

## La reconnaissance de l'enfant

La reconnaissance de l'enfant ne concerne que les couples non mariés. Elle permet d'établir officiellement la filiation de l'enfant à son père. C'est donc à ce dernier d'effectuer cette démarche, avant, pendant ou après la déclaration de naissance de l'enfant.

### LES DOCUMENTS À PRÉSENTER (ORIGINAUX + COPIES)

- pièce d'identité du père ;
- acte de naissance ou livret de famille (si l'enfant est déjà né).



### Impôts

Sachez que la naissance de vos deux premiers enfants ouvre droit à une demi-part par enfant. À partir du troisième enfant, il faut compter une part par enfant.

## **La modification d'actes d'état civil**

Vous souhaitez faire rectifier un ou plusieurs acte(s) d'état civil car ils comportent des erreurs ou omissions matérielles. Cette démarche est désormais possible auprès du pôle Population et Funéraire en mairie.

### **LES DOCUMENTS À FOURNIR**

- copie intégrale de l'acte à rectifier de moins de 3 mois ;
- copie intégrale de tout document d'état civil comportant les indications exactes de moins de 3 mois ;
- photocopie de votre pièce d'identité.

À noter que si la rectification concerne un mineur de plus de 13 ans, son consentement personnel est requis.



## Pôle Population et Funéraire

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 10 /  
01 49 15 41 11  
Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi 8h30-12h et  
13h30-17h, jeudi 13h30-  
17h, samedi 8h30-12h

# Les papiers d'identité

Indispensables pour un certain nombre d'actes de la vie courante, les papiers d'identité sont réalisés en mairie. Et même les tout-petits peuvent avoir les leurs si vous le souhaitez.

## La carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est délivrée gratuitement aux mineurs et aux adultes de nationalité française. Vous souhaitez en faire faire une à votre enfant ? La demande s'effectue dans n'importe quelle mairie française équipée d'une station biométrie. La présence du titulaire, même s'il vient de naître, est obligatoire lors du dépôt.

### POUR QUOI FAIRE ?

La carte d'identité n'est pas obligatoire. Il est en revanche fortement conseillé d'en disposer. Vous pourrez ainsi justifier de votre identité et de celle de vos enfants lorsque nécessaire : démarches administratives, inscription à l'école, voyages sur le continent européen, etc.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR

- formulaire de demande de carte d'identité rempli ;
- pièce d'identité ou carte de résident du parent accompagnant l'enfant (original + copie) ;
- livret de famille (original + copie) ;
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie).

Suivant les situations, d'autres documents vous seront demandés. Pensez à vérifier sur le site internet de la ville, la liste précise des pièces à fournir avant de vous rendre en mairie.

### LE RENOUELEMENT

La carte nationale d'identité de votre enfant est valable 10 ans (15 ans pour les adultes). Vous serez peut-être amené à la renouveler. Pour ce faire, il vous suffit de vous présenter en mairie avec l'ancienne et un acte de naissance de moins de 3 mois.

## Le passeport

Le passeport permet de voyager en dehors du continent européen. Il est valable 5 ans (10 ans pour les adultes). Vous souhaitez en faire établir un à votre enfant ? La demande s'effectue dans n'importe quelle mairie française équipée d'une station biométrique. La présence du titulaire, même s'il vient de naître, est obligatoire lors du retrait.

### **LE PRIX**

Le passeport n'est délivré que sur remise de timbres fiscaux (à acheter dans un bureau de tabac, au guichet de votre centre du Trésor public ou sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr)). Le montant des timbres varie selon l'âge du titulaire.

### **LES DOCUMENTS À FOURNIR**

- formulaire de demande de passeport rempli ;
  - pièce d'identité ou carte de résident du parent accompagnant l'enfant (original + copie) ;
  - livret de famille (original + copie) ;
  - 1 photo d'identité conforme aux normes ;
  - timbres fiscaux ;
  - justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie).
- Suivant les situations, d'autres documents vous seront demandés. Pensez à vérifier sur le site internet de la ville, la liste précise des pièces à fournir avant de vous rendre en mairie.

## La sortie de territoire

Depuis janvier 2017, un enfant mineur qui voyage à l'étranger seul doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire signée par l'un de ses parents ainsi que d'une photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Le formulaire de sortie de territoire est disponible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

### **LES MAISONS DE QUARTIER**

#### **Courtilières**

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-17h,  
vendredi 9h-12h30

#### **Haut-Pantin**

42/44, rue des  
Pommiers  
(tél.) 01 49 15 45 24  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

#### **Petit-Pantin**

210, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 41 50 50 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30, vendredi  
13h30-17h30

#### **Quatre-Chemins**

\_Antenne Vaillant  
42, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 39 10  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

\_Antenne Diderot  
148/150, avenue Jean  
Jaurès

(tél.) 01 48 40 26 17 / 33 79  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

# Le baptême civil

Symbole de l'appartenance à la communauté républicaine française, le baptême civil se célèbre en mairie à votre demande.

## Qu'est-ce que c'est ?

Le baptême civil (ou baptême républicain) vous permet de célébrer la naissance de votre enfant sans connotation religieuse. Il est ouvert à tous et n'est soumis à aucun texte de loi. Il symbolise l'adhésion de votre enfant aux valeurs républicaines : les documents délivrés pour l'occasion n'ont donc aucune valeur juridique ou d'état civil.

### **À QUI S'ADRESSER ?**

Le baptême civil se déroule à la mairie. Attention : les maires ne sont pas tenus de le célébrer. À Pantin, vous devez contacter le pôle Population et Funéraire pour faire célébrer un baptême civil.

### **LES PARRAIN ET MARRAINE**

Vous devez désigner un parrain et une marraine, dont la présence au baptême est obligatoire. Leur engagement à vous suppléer en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. À noter qu'il vous est possible de les désigner tuteurs, par testament ou par déclaration devant notaire.

### **LES DOCUMENTS À FOURNIR (ORIGINAL + COPIE)**

- formulaire de demande complété ;
- livret de famille ;
- pièces d'identité des deux parents ;
- pièces d'identité du parrain et de la marraine ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

A photograph of two young children sitting on a red mat. The child on the right is a white toddler with blue eyes, wearing a white long-sleeved shirt and pink pants, holding a yellow giraffe toy. The child on the left is a Black toddler, wearing a white shirt, looking towards the other child. A large pink circular graphic is overlaid on the left side of the image, containing text.

# Les lieux et les modes d'accueil

Chaque famille est unique.  
Les besoins en termes de  
garde le sont aussi !  
À Pantin, l'accueil des plus  
petits s'adapte au mieux  
aux besoins des parents.

### Relais petite enfance

La Manufacture  
37/39, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 49 15 39 55  
Lundi, mardi, jeudi et  
vendredi 9h-12h30 et  
13h30-17h, mercredi  
13h30-17h, jeudi 17h-19h  
sur rendez-vous

## L'information sur les différents modes d'accueil

Halte-jeux ? Crèche ou multi-accueil ? Garde à domicile ou chez une assistante maternelle ? Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour faire votre choix au Relais petite enfance.

### Des points info

#### **Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?**

Le Relais petite enfance vous propose des points information tous les derniers jeudis du mois de 18h à 20h pour répondre à toutes vos questions sur les différentes possibilités d'accueil de votre enfant et pour vous faire découvrir les lieux d'éveil du tout-petit (bibliothèques, ludothèque, cinéma, lieux d'accueil enfants/parents, etc.).

#### **Vous souhaitez recruter un(e) assistant(e) maternel(le) ?**

Le Relais petite enfance organise les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 14h à 16h une rencontre d'information ouverte à tous les parents concernés. Vous y apprendrez comment gérer au mieux le recrutement, l'embauche et le suivi de votre future nounou.

#### PAROLE DE

### Claire, 33 ans

*C'est grâce au Relais petite enfance que j'ai engagé mon assistante maternelle. On oublie souvent qu'avoir un bébé, c'est aussi faire face au lot de paperasses à gérer avant son premier sourire !*

*L'équipe du Relais est très à l'écoute et réactive pour nous accompagner dans toutes les démarches administratives avant et après l'embauche de l'assistante. Les questions sur la déclaration de l'employé à la PAJE et à la CAF, sur les congés ou encore le tarif horaire à appliquer n'ont plus de secret pour moi !*

“

# L'accueil individuel

Vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge de façon individualisée ou vous préférez avoir une personne à votre domicile ? Vous devez donc recruter un assistant maternel ou un garde à domicile : mais comment faire ? Le Relais petite enfance est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

Secrétariat  
des assistantes  
maternelles

Circonscription de PMI  
(Conseil départemental)  
30, rue Hoche  
(tél.) 01 71 29 23 87  
Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi 8h-12h et  
12h45-16h45

## Un accompagnement à l'accueil individuel

Appui des parents pour les accompagner dans leurs démarches de recrutement, le Relais petite enfance est aussi l'interlocuteur naturel des professionnels de la garde individuelle.

Il organise pour eux des réunions d'échanges et des sessions de formation pour leur permettre de s'occuper toujours mieux de vos enfants. La liste actualisée des assistants maternels exerçant à Pantin avec leur disponibilité y est consultable.

Vous pouvez solliciter un rendez-vous individuel pour organiser au mieux l'accueil de votre enfant chez l'assistant maternel ou chez vous.



## L'assistant maternel

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille à son domicile un ou plusieurs enfants. Pour pouvoir exercer, l'assistant maternel a été agréé par le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du département. Celui-ci a effectué une visite de son appartement et fait effectuer éventuellement les modifications nécessaires pour l'accueil d'enfants en bas âge. L'assistant maternel a suivi une formation obligatoire de 120h avant de débiter son activité. Et il/elle est suivi régulièrement par la PMI. Si vous choisissez ce mode de garde pour votre enfant, vous devrez établir un contrat de travail fixant les heures et modalités de ses activités ainsi que la rémunération. Vous lui verserez le salaire correspondant directement.



QUESTION À UNE ÉLUE : NADINE CASTILLOU

### adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la Parentalité

#### **Pourquoi créer une maison des assistant(e)s maternel(le)s ?**

*Une maison d'assistants maternels est un lieu dans lequel sont réunis plusieurs professionnels agréés et les enfants dont ils ont la garde. Ce dispositif innovant permet d'élargir l'offre de la Ville en proposant un mode d'accueil de qualité, complémentaire à ceux qui existent déjà. Il garantit aux parents tous les avantages de l'accueil individuel et ceux de l'accueil collectif.*

*Pour les professionnels dont le logement ne répond pas aux exigences de la PMI, c'est une solution efficace pour pouvoir exercer leur activité. Pour la Ville enfin, ce genre de structure permet des coûts de fonctionnement maîtrisés et une diversité des modes d'accueil répondant aux besoins des familles.*

*Très attendu, l'ouverture de ce nouvel équipement municipal est prévue pour fin 2018 dans le quartier de l'Église.*



#### **Chèque Emploi Service Universel**

Un seul document vous permet de déclarer les salaires de votre garde à domicile ou baby-sitter et de faire calculer vos cotisations.

Pour en savoir plus : [www.cesu.fr](http://www.cesu.fr).



## **La garde à domicile**

Le/la garde à domicile intervient directement chez vous.

Il/elle s'occupe de votre enfant et éventuellement de ses frères et sœurs. Il/elle peut également prendre en charge des enfants d'une autre famille dans le cadre d'une garde partagée.

Vous devrez chercher et recruter cette personne directement mais vous pouvez vous faire aider par une association ou une entreprise spécialisée. Dans ce cas, celle-ci se chargera de trouver le profil correspondant le mieux à votre demande. En général, ces structures sont agréées par l'État et proposent des personnels qualifiés. Et elles garantissent le remplacement de la personne en cas d'absence.

Si vous recrutez vous-même la personne, vous êtes employeur et devrez établir un contrat de travail fixant les heures et modalités d'intervention ainsi que la rémunération.

Vous lui verserez le salaire correspondant directement.

Si la personne est recrutée par une association ou une entreprise, deux cas de figures existent. Soit vous êtes l'employeur (voir ci-dessus), soit c'est l'association ou l'entreprise qui est l'employeur. Vous êtes alors client de l'association avec laquelle vous signez un contrat de service et que vous payez.



Pantin  
+

**Service d'accueil  
familial**

11, rue des Berges  
(tél.) 01 49 15 48 23  
Du lundi au vendredi  
7h-19h

## Des assistants maternels encadrés par la Ville

**Le service d'accueil familial** est une structure originale qui marie le cadre collectif et le cadre individuel pour les enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Il met en relation les familles et les assistants maternels agréés et employés par la Ville. En fonction de l'âge de l'enfant et des places disponibles, il est confié à un assistant qui accueille de 2 à 3 enfants à son domicile. Pour eux, des activités d'éveil sont organisées dans les locaux du SAF, à la ludothèque ou dans les bibliothèques, par exemple.

Les assistants maternels sont recrutés, suivis et rémunérés directement par la Ville de Pantin. Les parents n'ont donc aucune démarche administrative à accomplir. Et si un assistant maternel est absent, le service d'accueil familial assure son remplacement.

Les inscriptions se font au Lieu unique d'inscription (voir p. 18).

# L'accueil collectif

Vous souhaitez que votre enfant soit entouré de petits camarades ? Dans ce cas, vous pouvez le confier à l'un des établissements d'accueil de la petite enfance de Pantin.

## Choisir sa formule

Selon leur taille ou leur organisation, les établissements petite enfance de la Ville de Pantin peuvent vous proposer différentes modalités d'accueil pour votre enfant. Dès 2 mois et demi et jusqu'à 3 ans, il pourra s'éveiller et grandir auprès d'autres selon le rythme de votre choix. L'accueil peut en effet se faire à temps complet (5 jours/semaine), à temps partiel (2 à 4 jours) ou de façon occasionnelle (2 ou 3 demi-journées).

- **Les crèches collectives** sont réservées aux enfants qui seront accueillis à temps complet et régulier.
- **Les établissements multi-accueil** sont prévus pour tous les types d'accueil (temps complet, partiel ou occasionnel).
- **Les halte-jeux** permettent aux parents et aux assistants maternels de faire découvrir à l'enfant, de façon ludique et conviviale, la vie en collectivité. Cet accueil est occasionnel et limité à 3 demi-journées par semaine.
- **Les micro-crèches** accueillent un maximum de dix enfants pour des accueils à temps complet ou partiel.

## L'inscription

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à temps complet ou plus de 3 demi-journées par semaine, vous pouvez effectuer les démarches avant sa naissance dès le 6<sup>e</sup> mois de grossesse auprès du Lieu unique d'inscription.

À la naissance de votre enfant vous devrez y déposer son acte de naissance pour finaliser votre inscription.

Votre dossier complet sera traité en commission d'admission aux modes d'accueil (CAMA) qui se réunit deux fois par an, au printemps et à l'automne. Vous recevrez votre réponse par courrier.

Si vous souhaitez un accueil de façon occasionnelle, c'est-à-dire moins de 3 demi-journées par semaine, vous devez vous adresser directement aux structures concernées.

### Lieu unique d'inscription

La Manufacture  
37/39, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 49 15 38 60  
Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi 9h-12h30  
et 13h30-17h (jeudi  
sur rendez-vous jusqu'à  
18h30)

### LES ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL

#### Bergerons

11, rue des Berges  
(tél.) 01 49 15 48 22  
Du lundi au vendredi  
8h-18h

#### Courtilières

5, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 61 00  
Du lundi au vendredi  
7h30-18h30

#### Françoise Dolto

35, rue Formagne  
(tél.) 01 49 15 45 94  
Du lundi au vendredi  
8h-18h

#### Annie Fratellini

(départemental)  
11-13, rue Gabrielle  
Josserand  
(tél.) 01 71 29 59 70  
Du lundi au vendredi  
7h-18h45

#### Rachel Lempereur

29, rue Auger  
(tél.) 01 49 15 40 35  
Du lundi au vendredi  
7h30-18h30

#### Les Petits rougets

17-23, rue Rouget de  
Lisle  
(tél.) 01 49 15 45 06  
Du lundi au vendredi  
7h-19h

## LES CRÈCHES COLLECTIVES

### Berges

11, rue des Berges  
(tél.) 01 49 15 48 21  
Du lundi au vendredi  
7h30-18h30

### Pellat

(départemental)  
3, rue du docteur Pellat  
(tél.) 01 48 44 59 30  
Du lundi au vendredi  
7h-18h45

## LES ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL PRIVÉS INTER-ENTREPRISES

### Les Bobinos

10, rue Gabrielle  
Josserand  
(tél.) 01 48 46 93 97  
Du lundi au vendredi  
7h-19h

### Les Petits d'homme

41, rue Delizy  
(tél.) 01 48 31 02 84  
Du lundi au vendredi  
7h30-19h30

### Les Petits minotiers

32, rue Delizy  
(tél.) 01 57 14 00 40  
Du lundi au vendredi  
7h30-19h30

### Les Poulains

13, rue Hoche  
(tél.) 01 49 42 27 10  
Du lundi au vendredi  
7h30-19h

### Rocamboles

140, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 57 14 83 87  
Du lundi au vendredi  
7h30-18h30

## CRÈCHE PARENTALE

### Jolis mômes

17 bis, quai de l'Ourcq  
(tél.) 01 48 40 66 86

## Confier son enfant, combien ça coûte ?

L'essentiel des coûts de fonctionnement des structures d'accueil est financé par la Ville de Pantin et la caisse d'Allocations familiales. Votre participation financière est ensuite calculée sur la base d'un barème national, en fonction du nombre d'enfants et de vos revenus. Le coût de l'accueil individuel est établi avec l'assistante maternelle ou la garde à domicile (ou par l'intermédiaire d'une association ou entreprise employeuse d'intervenants à domicile), dans le respect de la réglementation.

Si vous avez une activité professionnelle et remplissez les conditions pour bénéficier de prestations sociales, la caisse d'Allocations familiales peut vous aider à financer la garde de votre enfant grâce à la prestation Complément de libre choix du mode de garde.

En fonction de votre situation, vous pouvez percevoir une prestation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle, versée par le conseil départemental.

## La crèche parentale

Cette structure est gérée par les parents qui épaulent les professionnel(le)s dans la gestion de la crèche. Si vous avez envie de vous investir dans le quotidien de votre enfant, vous pouvez vous rapprocher de la crèche parentale Jolis mômes. À tour de rôle, vous participez à l'accueil et au fonctionnement de la structure qui accueille les enfants à temps plein seulement.



#### LES HALTE-JEUX

##### Coquelicots

Maison de quartier  
des Courtillières  
1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 30  
Lundi, mardi, jeudi  
9h-12h30 et 13h-16h30,  
mercredi, vendredi  
9h-12h30

##### Courteline

2, allée Courteline  
(tél.) 01 49 15 45 26  
Lundi, mardi, jeudi  
9h30-12h30 et 13h30-  
17h, mercredi, vendredi  
9h30-12h30

#### LES MICRO-CRÈCHES

##### Plie et Ploc

5, rue du Débarcadère  
(tél.) 06 76 98 51 48  
Du lundi au vendredi  
8h-19h

##### Rire et Découvrir

5, rue de la Liberté  
(tél.) 01 52 65 84 42  
Du lundi au vendredi  
8h-19h

Pantin  
+

## Trouver le baby sitter idéal

Le LAB', structure dédiée aux 16-25 ans, propose un service de **mise en relation parents/baby-sitter**. Il organise tous les ans, en début d'année scolaire, une journée de rencontre pour échanger directement et individuellement avec les jeunes intéressés par des interventions occasionnelles avec vos enfants. Vous pouvez également obtenir des renseignements d'ordre pratique ou juridique. Pour être mis en contact avec un baby-sitter à n'importe quel moment, il suffit de vous inscrire. Enfin, deux fois par an, une formation au baby-sitting est programmée. Sur 5 jours, elle permet aux jeunes de se familiariser avec les besoins des enfants selon leur âge et d'acquérir les bons réflexes.

#### Le LAB'

7/9, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 48 09  
Lundi, mardi,  
vendredi 14h-18h,  
mercredi 12h-20h

A young boy with brown hair is swimming underwater. He is smiling broadly and waving his right hand towards the camera. The water is clear blue, and there are some bubbles around him. The text is overlaid on the left side of the image.

# Mon enfant de 3 à 11 ans

De l'école  
au collège



A photograph of a modern school building with a wooden facade and large windows. In the foreground, a group of children are playing in a courtyard. A large, semi-transparent pink circle is overlaid on the left side of the image, containing the title and text.

# L'école

Votre enfant va passer une grande partie de son temps sur les bancs de l'école. Pour contribuer à son épanouissement, la ville de Pantin s'engage à vos côtés.

# Les formalités d'inscription

Votre enfant entre en maternelle ? Vous venez d'emménager à Pantin et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique ? Adressez-vous à la mairie. Pour une inscription en école privée, adressez-vous directement à l'établissement choisi.

## La première inscription

Votre enfant aura 3 ans à la prochaine rentrée scolaire, il peut donc participer à sa première rentrée des classes. Voici la marche à suivre pour l'inscrire en maternelle.

### **1- Procédez à la pré-inscription en mairie,**

de préférence entre janvier et fin mars, avec les documents suivants (originaux) :

- formulaire de demande d'inscription ;
- copie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant ;
- copie d'une pièce d'identité des parents ;
- copie des pages du carnet de santé de l'enfant où sont indiquées les vaccinations.
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

On vous remettra un certificat de pré-inscription avec les coordonnées de votre école de rattachement.

**2- Confirmez l'inscription auprès du directeur(rice) de l'école** de votre secteur avant la fin juin muni de votre certificat de pré-inscription.

L'école publique à 2 ans c'est possible, mais à titre exceptionnel. Les écoles de Pantin accueillent sous certaines conditions sociales des enfants de moins de 3 ans en maternelle, sous réserve de places et de domiciliation dans le secteur.

## Les dérogations au périmètre scolaire

Vous choisissez l'école publique ? Votre enfant doit être scolarisé dans l'école de votre secteur de résidence. Il demeure toutefois possible de l'inscrire dans une autre école publique de Pantin. Pour cela, dès l'inscription confirmée :

- demandez une dérogation à la mairie avant fin avril ;
- votre dossier est étudié en mai ;
- la réponse vous parvient par courrier ;
- en cas de dérogation dans une autre commune : l'accord des deux mairies concernées est nécessaire.

### Équipe Inscriptions scolaires et périscolaires

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 41  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h,  
jeudi 13h30-17h

### LES MAISONS DE QUARTIER

#### Courtillières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-17h,  
vendredi 9h-12h30

#### Haut-Pantin

42/44, rue des Pommiers  
(tél.) 01 49 15 45 24  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

#### Petit-Pantin

210, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 41 50 50 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-17h30, vendredi  
13h30-17h30

#### Quatre-Chemins

\_Antenne Vaillant  
42, avenue Édouard Vaillant  
(tél.) 01 49 15 39 10  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

\_Antenne Diderot  
148/150, avenue Jean Jaurès  
(tél.) 01 48 40 26 17 / 33 79  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

COURTILLIÈRES

**Jean-Jaurès**

2, rue Barbara  
(tél.) 01 49 15 37 51

**Jacqueline  
Quatremaire**

48, avenue de la  
Division Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 70

ÉGLISE - SEPT-ARPENTS

**Georges Brassens**

2, avenue du 8 mai 1945  
(tél.) 01 49 15 72 15

**Joliot-Curie**

25, rue des Grilles  
(tél.) 01 49 15 40 58

**Méhul**

30, rue Méhul  
(tél.) 01 49 15 40 52

HAUT ET PETIT-PANTIN

**Hélène Cochenne**

35, rue Formagne  
(tél.) 01 49 15 40 53

MAIRIE - OURCQ

**Eugénie Cotton**

23, rue Auger  
(tél.) 01 49 15 40 55

**Liberté**

9, rue de la Liberté  
(tél.) 01 49 15 70 60

**La Marine**

13-15, quai de l'Ourcq  
(tél.) 01 49 15 40 94

**Saint-Exupéry**

40, quai de l'Aisne  
(tél.) 01 49 15 70 71

# L'organisation scolaire

L'école primaire est le temps des découvertes et des premiers apprentissages fondamentaux. À Pantin, le temps scolaire pantinois est concerté. Enseignants, parents et équipe municipale cherchent ensemble la meilleure organisation pour les enfants.

## La maternelle

À Pantin, 12 écoles publiques et 4 privées accueillent les 3-6 ans. Si la maternelle n'est pas obligatoire, vos enfants peuvent y découvrir la vie en collectivité. Ils y perfectionnent le langage, s'initient à l'écrit et apprennent à devenir un élève.

## L'école élémentaire

L'instruction est obligatoire à partir de 6 ans. 13 écoles publiques et 4 écoles privées accueillent les petits Pantinois, qui y apprennent entre autres à lire, écrire et compter.

## L'organisation de la semaine

À Pantin, la semaine de l'écolier se déroule sur 4 journées et demi, soit le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin. La classe se déroule de 9h à 12h et de 14h à 16h15. Le mercredi la classe se termine à 12h. Les activités d'apprentissage scolaire durent 24h par semaine.

## L'organisation de la journée

Les journées sont toutes construites sur le même principe. Elles se décomposent en cinq temps, avec un temps d'accueil de 8h à 8h50 assuré par les centres de loisirs. Puis le temps de classe de 9h à 12h. Vient ensuite la pause méridienne entre 12h et 14h. De 14h à 16h15, les cours reprennent. Puis à partir de 16h15 et jusqu'à 18h (ou 18h30 pour les enfants dont les deux parents travaillent) les centres de loisirs accueillent les enfants inscrits en accueil du soir ou à l'étude surveillée en élémentaire. L'accès au centre de loisirs et à la cantine se fait sur inscription en mairie.



## QUATRE-CHEMINS

### Diderot

47, rue Gabrielle  
Josserand  
(tél.) 01 49 15 41 09

### Jean Lolive

46, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 40 57

## LES ÉCOLES PRIVÉES

### Les Benjamins

9, rue Jacquard  
(tél.) 01 48 40 32 25

### École catholique Saint-Joseph La Salle

4-6, rue Jean Nicot (de  
la petite section au CP)  
(tél.) 01 48 45 33 98  
[www.saintjosephlasalle.fr](http://www.saintjosephlasalle.fr)

### Sainte-Marthe

(de la petite section  
au CM2)  
33 ter, rue Gabrielle  
Josserand  
(tél.) 01 48 45 59 15

### École Moderato Montessori

37, rue des Grilles  
(tél.) 01 48 44 43 82  
[www.moderato-montessori.com](http://www.moderato-montessori.com)



## QUESTION À UN ÉLU : HERVÉ ZANTMAN

### adjoint au maire délégué aux Affaires scolaires

#### **Bientôt deux nouveaux groupes scolaires. Où, quand et pourquoi ?**

*La Ville de Pantin compte 23 écoles, maternelles et élémentaires. Consciente de l'évolution du territoire et de l'arrivée de nouveaux habitants, la municipalité réalise un travail de prospective régulier. Ainsi, nous avons pu déterminer de nouveaux besoins et décider de développer l'offre en matière d'équipements scolaires.*

*Dans les années à venir, deux secteurs seront tout particulièrement concernés. Le quartier du Port accueillera à la rentrée 2019 un nouveau groupe scolaire de 14 classes, composé de 6 classes maternelles et de 8 classes élémentaires. En 2020, le quartier des Quatre-Chemins se dotera lui aussi un nouveau groupe scolaire. En plus des 12 nouvelles classes élémentaires, l'équipement englobera l'actuelle maternelle dans des infrastructures modernisées (salles de restauration scolaire, salle de sport, centre de loisirs...).*



## L'allocation de rentrée

*Avez-vous droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par la CAF ? Cela dépend de vos ressources et de votre situation familiale. Renseignez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)*

### Équipe Inscriptions scolaires et périscolaires

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 41  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h,  
jeudi 13h30-17h

### Équipe Enseignement

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 38 22 /  
45 53  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h30 et 13h30-  
17h30

### LES MAISONS DE QUARTIER

Voir p. 28

## La cantine scolaire

Pour que votre enfant partage sa pause déjeuner avec ses copains, il suffit de l'inscrire à la cantine ! 80 % d'écopiers pantinois y sont accueillis chaque jour. Les repas sont fournis par les équipes du Sivuresc, en charge de la restauration scolaire pour la Ville.

### L'inscription

Elle peut s'effectuer à tout moment durant l'année. Vous réservez les jours de présence de votre enfant pour l'ensemble de la période scolaire. Le prix de la restauration scolaire dépend de votre quotient familial, qui se calcule entre le mois de juin et la rentrée, sur rendez-vous à la mairie ou dans votre maison de quartier. Il permet d'ajuster le prix de chaque prestation et activité municipales (cantine, étude surveillée, centres de loisirs, etc.) en fonction de vos revenus, de vos charges et de la composition de votre foyer. Le calcul du quotient familial est obligatoire et valable durant toute l'année scolaire.

Les documents originaux à fournir :

- dernier avis d'imposition du foyer ;
- dernier bulletin de salaire ou justificatif des revenus du foyer ;
- indemnités, pensions perçues et autres justificatifs de vos ressources ;
- relevé de votre situation CAF de moins de 3 mois ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Les régimes alimentaires spécifiques

Votre enfant est allergique ou doit, pour d'autres raisons, suivre un régime alimentaire particulier ? Votre médecin a sûrement établi un protocole d'accueil individualisé (PAI). Pensez à le signaler au directeur d'école et au directeur du centre de loisirs.

### Les repas bio

Tous les 15 jours, à la cantine, c'est menu bio ! La Ville s'engage à favoriser les ravitaillements durables et les circuits courts en s'approvisionnant auprès du groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France.

# L'école autrement

Les enfants n'ont pas tous les mêmes talents, ni les mêmes rythmes d'apprentissage. Pour accueillir chacun avec toute sa singularité, il existe à Pantin des écoles différentes.

## La classe à horaires aménagés musique (Cham)

Les écoles élémentaires Joséphine Baker, Édouard Vaillant et Jean Lolive (Quatre-Chemins) disposent d'un cursus musical. Les élèves découvrent et pratiquent le chant et la musique sur le temps scolaire, pendant trois ans. Votre enfant souhaite intégrer la Cham ? Une sélection d'élèves est réalisée en fonction de la motivation, à l'issue d'une année d'initiation.

## Les classes pour élèves non francophones

Votre enfant n'est pas francophone ? Il sera accueilli en UPE2A (unités pédagogiques des élèves allophones arrivants). Ces classes permettent aux élèves d'acquérir les bases du français pour accéder, à terme, à une scolarité classique. À Pantin, il existe trois classes de ce type dans les écoles Édouard Vaillant, Joliot-Curie et Henri Wallon.

### LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

#### COURTILLIÈRES

**Marcel Cachin**  
77, avenue de la  
Division Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 61

**Jean Jaurès**  
4, rue Barbara  
(tél.) 01 49 15 37 12

#### ÉGLISE - SEPT-ARPENTS

**Charles Auray**  
30, rue Charles Auray  
(tél.) 01 49 15 40 62

**Joliot-Curie**  
25, rue des Grilles  
(tél.) 01 49 15 40 61

**Paul Langevin**  
28, rue Charles Auray  
(tél.) 01 49 15 40 64

**Plein air**  
30, rue Méhul  
(tél.) 01 49 15 45 28

#### HAUT ET PETIT-PANTIN

**Henri Wallon**  
30, avenue Anatole  
France  
(tél.) 01 49 15 40 66





Pantin  
+

## La citoyenneté expliquée aux enfants

### Pôle Démocratie locale

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 38 06  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30

Le Conseil des enfants pantinois sensibilise les 9-11 ans fréquentant les centres de loisirs à la citoyenneté et au processus démocratique. Par groupe et accompagnés des animateurs de centres de loisirs, ils travaillent sur : la découverte des institutions et des valeurs de la République, la lutte contre les discriminations face au handicap, le rôle de la mémoire et des commémorations... Pendant un an, les ambassadeurs assistent à des séances plénières en présence des élus municipaux et visitent des institutions républicaines.

## Les classes adaptées

Les classes pour l'inclusion scolaire (unités localisées pour l'inclusion scolaire - ULIS) accueillent, dans une école élémentaire ordinaire, de petits groupes d'enfants en situation de handicap. Ce dispositif leur permet de suivre, totalement ou partiellement, un cursus scolaire ordinaire. À Pantin, il existe cinq classes de ce type : trois à Charles Auray, une à Joséphine Baker et une à Marcel Cachin. Pour intégrer une de ces classes :

- votre enfant doit être reconnu en situation de handicap ;
- contactez la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (voir p. 94).

## L'école Plein Air

L'école élémentaire Plein Air dispose de classes aménagées ouvertes aux enfants souffrant de troubles de la santé. L'inscription se fait à la mairie, sur décision du médecin de la préfecture.

### PAROLE DE

### Toufik, 45 ans

*Dans le monde actuel, je trouve important d'apporter des outils de réflexion pour éveiller le sens critique de nos enfants. Grâce au conseil des enfants, je vois mon fils devenir un vrai petit citoyen conscient du monde dans lequel il grandit. Depuis qu'il a été sensibilisé à l'égalité femmes-hommes, il a même convaincu sa meilleure amie de faire du foot !*

“

### MAIRIE - OURCQ

#### Louis Aragon

25, quai de l'Ourcq  
(tél.) 01 49 15 45 98

#### Sadi Carnot

2, rue Sadi Carnot  
(tél.) 01 49 15 40 60

#### Saint Exupéry

40, quai de l'Aisne  
(tél.) 01 49 15 70 71

### QUATRE-CHEMINS

#### Joséphine Baker

18/28, rue Denis Papin  
(tél.) 01 49 15 38 15

#### Jean Lolive

46, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 40 63

#### Édouard Vaillant

46, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 40 65

### LES ÉCOLES PRIVÉES

#### Les Benjamins

9, rue Jacquard  
(tél.) 01 48 40 32 25

#### Saint Joseph de la Salle

12, avenue du 8 mai 1945  
(tél.) 01 48 45 33 98  
[www.saintjosephlasalle.fr](http://www.saintjosephlasalle.fr)

#### Sainte-Marthe

(de la petite section  
au CM2)  
33 ter, rue Gabrielle  
Josserand  
(tél.) 01 48 45 59 15

#### École Moderato Montessori

37, rue des Grilles  
(tél.) 01 48 44 43 82  
[www.moderato-montessori.com](http://www.moderato-montessori.com)



Pantin  
+

## Découvrir et apprendre autrement

Pour satisfaire la curiosité insatiable des enfants et éveiller leur intelligence d'une manière différente, **la Ville organise, avec l'Éducation nationale, des actions éducatives.**

Menées sur le temps scolaire, en partenariat avec les acteurs de Pantin, de Paris et d'ailleurs, elles donnent aux enfants la possibilité de se familiariser avec des activités variées.

De l'art plastique au monde des abeilles, de la découverte musicale au dépistage bucco-dentaire en passant par les classes de découverte ou le théâtre : ce sont plus de 70 possibilités qui sont offertes aux élèves pantinois. Les actions, sous forme de parcours, se déroulent sur plusieurs séances selon le programme conçu avec le partenaire (association, établissement culturel, agent de la ville...). Visant à offrir à chaque enfant la capacité à s'exprimer, à développer son esprit critique, chaque programme prévoit tout à la fois des moments de visites, d'interactions avec des professionnels et des ateliers. 100 % des écoles bénéficient de l'action éducative.

# Le soutien scolaire

Simple aide aux devoirs ou dispositif plus complet, des possibilités existent pour accompagner votre enfant dans sa scolarité.

## Les études surveillées à l'école

Toutes les écoles élémentaires (à part l'école Plein Air) proposent des études surveillées. Elles sont facultatives et encadrées par des enseignants. Elles ont lieu après la classe jusqu'à 18 heures. L'inscription est possible à n'importe quel moment, mais engage pour le reste de l'année scolaire.

## L'accompagnement scolaire

Le contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) autorise les maisons de quartier à accueillir votre enfant gratuitement, deux soirs par semaine, dès la sortie de l'école. Les activités proposées sont encadrées par des intervenants qualifiés. Les élèves acquièrent des méthodes de travail et élargissent leurs centres d'intérêt par le biais d'ateliers, d'aide aux devoirs, de sorties culturelles. Les parents peuvent s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants, notamment lors de rencontres avec les animateurs.

## Le programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative s'adresse aux 2-16 ans scolarisés dans les quartiers des Courtilières, des Quatre-Chemins et Mairie-Ourcq. Sur les conseils d'un enseignant ou d'un travailleur social, il propose à chaque élève un projet scolaire personnalisé : soutien scolaire ou accompagnement individuel en élémentaire.

### Équipe Inscriptions scolaires et périscolaires

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 41  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h,  
jeudi 13h30-17h

### Programme de réussite éducative

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 38 04  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h30

### LES MAISONS DE QUARTIER

#### Courtilières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Du lundi au vendredi  
10h-12h30 et 13h30-18h30

#### Haut-Pantin

42/44, rue des Pommiers  
(tél.) 01 49 15 45 24  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

#### Petit-Pantin

210, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 41 50 50 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-17h30,  
vendredi 13h30-17h30

#### Quatre-Chemins

\_Antenne Vaillant  
42, avenue Édouard Vaillant  
(tél.) 01 49 15 39 10  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

\_Antenne Diderot  
148/150, avenue J. Jaurès  
(tél.) 01 48 40 26 17 / 33 79  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

A photograph of three children sitting on a paved playground surface. In the foreground, a young girl with dark curly hair and a white long-sleeved shirt is looking towards the camera. To her right, a younger girl with brown hair and glasses is smiling. In the background, a boy is partially visible. A large, semi-transparent purple circle is overlaid on the left side of the image, containing the title and introductory text. A wooden stick with a white grip is lying on the ground in front of the children.

# Les loisirs et les vacances

Avant ou après l'école, à Pantin, différents types de structures prennent en charge vos enfants. Des activités diverses sont proposées à des tarifs accessibles.

# Les centres de loisirs

Ils accueillent les enfants le matin, le soir et le mercredi après-midi en période scolaire et tous les jours de la semaine pendant les vacances. Ils sont également en charge de l'organisation et de l'animation de la pause méridienne dans les écoles.

## L'inscription

L'inscription se fait avant la rentrée scolaire pour toute l'année après avoir fait calculer votre quotient familial.

Pour les vacances scolaires, la réservation se fait trois semaines avant la période concernée en remplissant le formulaire d'inscription. Cette démarche est réalisable en ligne sur le site internet de la Ville ou au centre administratif.

## Le fonctionnement des centres

Les activités du centre loisirs sont conçues pour l'épanouissement de l'enfant. Elles doivent donc tout à la fois donner des repères, permettre des découvertes et alterner activités et repos.

**En période scolaire**, le centre de loisirs fonctionne comme un sas entre le temps scolaire et le temps familial. Les enfants sont accueillis le matin entre 8h et 8h50 avec des animations apaisantes les préparant à passer en douceur à la salle de classe. Entre 12h et 14h, les enfants profitent d'un déjeuner au calme et d'activités périscolaires. Le mercredi entre 14h et 18h (18h30 pour les enfants dont les deux parents travaillent) et les jours de semaine entre 16h15 et 18h (18h30 pour les enfants dont les deux parents travaillent), des jeux et des animations leur sont proposés.

**En période de vacances scolaires**, le centre de loisirs est ouvert aux enfants de 8h à 18h (18h30 pour les enfants dont les deux parents travaillent). La journée type débute par un temps d'accueil et se poursuit par des activités et des jeux jusqu'au déjeuner. Après celui-ci, un temps calme est prévu, bientôt suivi par des nouvelles activités jusqu'au goûter. Enfin la journée se termine par un nouveau temps de jeux ou d'activités.

### Équipe Inscriptions scolaires et périscolaires

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 41  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h,  
jeudi 13h30-17h

### LES MAISONS DE QUARTIER

#### Courtillières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-17h,  
vendredi 9h-12h30

#### Haut-Pantin

42/44, rue des Pommiers  
(tél.) 01 49 15 45 24  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h,  
vendredi 13h30-17h

#### Petit-Pantin

210, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 41 50 50 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-17h30, vendredi  
13h30-17h30

#### Quatre-Chemis

Antenne Vaillant  
42, avenue Édouard Vaillant  
(tél.) 01 49 15 39 10  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h,  
vendredi 13h30-17h

#### Antenne Diderot

148/150, avenue Jean Jaurès  
(tél.) 01 48 40 26 17 / 33 79  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h,  
vendredi 13h30-17h

#### COURTILLIÈRES

##### **Jean Jaurès**

2, rue Barbara  
(tél.) 01 49 15 37 49

##### **Jacqueline Quatremaire**

77, avenue de la  
Division Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 70

#### ÉGLISE - SEPT-ARPENTS

##### **Georges Brassens**

2, avenue du 8 mai 1945  
(tél.) 01 49 15 72 14

##### **Joliot-Curie**

31, rue des Grilles  
(tél.) 01 49 15 41 31

##### **Méhul**

30, rue Méhul  
(tél.) 01 49 15 40 52

#### HAUT ET PETIT-PANTIN

##### **Hélène Cochennec**

35, rue Formagne  
(tél.) 01 49 15 45 92

##### **Plein Air**

30, rue Méhul  
(tél.) 01 49 15 38 99

#### MAIRIE - OURCQ

##### **Eugénie Cotton**

23, rue Auger  
(tél.) 01 49 15 40 28

##### **Liberté**

9, rue de la Liberté  
(tél.) 01 49 15 70 61

##### **La Marine**

13-15, quai de l'Ourcq  
(tél.) 01 49 15 45 81

##### **Le Petit prince**

40, quai de l'Aisne  
(tél.) 01 49 15 70 74

## L'offre d'activités des centres

Les activités sont présentées dans le projet pédagogique de chaque centre, consultable à tout moment par les parents.

Les animateurs s'appuient sur les structures municipales et/ou intercommunales mais aussi sur les associations pour proposer des animations adaptées aux envies et besoins des enfants :

- des ateliers manuels ;
- des ateliers audiovisuels ;
- des ateliers musicaux ;
- des ateliers de danse ;
- des ateliers de jardinage ;
- des jeux sportifs ;
- des sorties culturelles ;
- des visites à la ludothèque, dans les bibliothèques, au Ciné 104, dans les parcs et jardins de la région...

## La formation et le perfectionnement des animateurs

Les animateurs des centres de loisirs sont recrutés par la Ville de Pantin. Ils sont tous des professionnels de l'animation. Ils sont formés pour être tout à la fois capables d'animer des activités pour les enfants et faire face à toutes les situations. Afin d'assurer des activités périscolaires de qualité pendant la pause méridienne, la municipalité a recruté, depuis septembre 2014, 100 personnes supplémentaires. Cela a permis d'améliorer le taux d'encadrement et de le porter à 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 adulte pour 14 enfants en élémentaire.



#### QUATRE-CHEMINS

##### **Diderot**

47, rue Gabrielle  
Josserand  
(tél.) 01 49 15 45 21

##### **Jean Lolive**

56, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 45 25

#### **LES CENTRES DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES**

#### COURTILLIÈRES

##### **Jean Jaurès**

2, rue Barbara  
(tél.) 01 49 15 37 49

##### **Siloé**

48, avenue de la  
Division Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 38

#### ÉGLISE - SEPT-ARPENTS

##### **Jacques Duclos**

25, rue des Grilles  
(tél.) 01 49 15 40 30

#### HAUT ET PETIT-PANTIN

##### **Maison de l'enfance**

63, rue Charles Auray  
(tél.) 01 49 15 40 31

#### MAIRIE - OURCQ

##### **Louis Aragon**

25, quai de l'Ourcq  
(tél.) 01 49 15 40 47

##### **Les Gavroches**

20, rue Scandicci  
(tél.) 01 49 15 70 58

##### **Le Petit Prince**

40, quai de l'Aisne  
(tél.) 01 49 15 70 74

#### QUATRE-CHEMINS

##### **Joséphine Baker**

18-28, rue Denis Papin  
(tél.) 01 49 15 39 46

##### **Jacques Prévert**

56, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 40 29



### QUESTION À UNE ÉLUE : LÉÏLA SLIMANE conseillère municipale déléguée à l'Enfance

**La Ville a le projet d'accueillir plus largement les enfants handicapés dans les centres de loisirs. Pouvez-vous en dire plus ?**

*À Pantin, nous accueillons une centaine d'enfants en situation de handicap sur les temps péri et extra-scolaires.*

*La Ville mène une politique volontariste pour favoriser et améliorer leur accueil. Cela passe par la formation des agents du pôle Accueil de loisirs mais aussi par la mise en place de nouvelles procédures d'accueil ou encore la dotation des centres en matériel adapté.*

*Afin de répondre au mieux aux besoins, nous travaillons en lien avec nos partenaires de la caisse d'Allocation familiale et de la direction départementale de la Cohésion sociale de Seine-Saint-Denis.*



Pantin  
+

## Les trois temps du midi

Placée sous la responsabilité de la Ville, la **pause méridienne** a deux objectifs : favoriser un temps de déjeuner au calme et proposer des activités périscolaires de qualité. Elle est organisée par les centres de loisirs, entre 12h et 14h, selon trois temps.

Le premier temps est celui du déjeuner. C'est un temps d'échange et de découverte où les enfants sont encouragés à goûter à tous les plats. Ce moment permet l'apprentissage du vivre-ensemble.

Le deuxième temps est celui des ateliers ludo-éducatifs. Ils sont proposés aux élèves à partir de la moyenne section. Ils sont conçus et animés par les animateurs des centres de loisirs et les associations retenues dans le cadre de notre appel à projet annuel, en s'appuyant sur les moyens de la Ville. Ils offrent aux enfants une grande variété d'activités : s'initier à la musique, participer à des jeux de langage et de société, découvrir les arts plastiques, participer à des ateliers d'éveil corporel, etc. Pendant ce temps, les petites sections font la sieste.

Le troisième temps est celui des jeux libres dans la cour en plein air.

# L'École municipale d'initiation sportive (Émis)

En plus d'être bon pour la santé et le développement, le sport est aussi porteur de valeurs fortes : goût de l'effort, esprit collectif, amitié, etc.

## L'inscription

Pour s'inscrire à l'école municipale d'initiation sportive (Émis), rendez-vous en septembre au centre le plus proche de chez vous. Pour plus d'informations, renseignez-vous au pôle Sports. Les documents à fournir :

- attestation du quotient familial de l'année en cours, pour calculer le tarif ;
- 1 photo d'identité de votre enfant ;
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

### Pôle Sports

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 58  
Du lundi au vendredi  
9h-12h et 14h-17h30

### LES CENTRES ÉMIS

#### Charles Auray

1, rue Candale  
(tél.) 01 49 15 48 97

#### Maurice Baquet

6/8 rue d'Estienne d'Orves  
(tél.) 01 49 15 48 14

#### Hasenfratz

77, avenue de la Division Leclerc  
(tél.) 01 49 15 37 44

#### Léo Lagrange

10, rue Honoré  
(tél.) 01 49 15 39 27

#### Henri Wallon

30, avenue Anatole France  
(tél.) 01 49 15 40 72



## Les sports proposés

L'École municipale d'initiation sportive (Émis) dispense des cours aux 3-12 ans, dans de nombreuses disciplines sportives. Les cours ont lieu tous les jours, sauf le week-end et pendant les vacances scolaires. Les activités varient d'un centre à l'autre.

- **3-4 ans** : le jardin aquatique ;
- **4-5 ans** : éveil aux activités sportives ou minigym, natation ;
- **6-8 ans** : cycles d'activités multisports, sports collectifs, d'opposition, de raquettes, gymniques, etc ;
- **9-12 ans** : judo, gymnastique, athlétisme, tir à l'arc, badminton, capoeira, cirque, karaté, football, handball, basket-ball, volley-ball, tennis, tennis de table ou encore taekwondo.

Attention : les centres Émis n'offrent qu'une pratique d'initiation sportive. Pour la compétition, orientez-vous vers les clubs de sport.



**QUESTION À UN ÉLU : ABEL BADJI**

### **conseiller municipal délégué aux Sports**

***Le sport est une priorité municipale pour les 2 ans à venir. Quelles sont les réalisations prévues ?***

*Notre engagement en faveur du sport se traduit par un important budget d'investissement. La rénovation complète du stade Charles Auray en complexe sportif est au cœur de notre projet.*

*Dès 2018, nous allons rénover la piste d'athlétisme du stade, pour une homologation pour les compétitions régionales. En 2019, la couverture pérenne des deux courts de tennis et la réhabilitation du troisième court extérieur seront réalisées, ainsi que la synthétisation du terrain en terre battue.*

*À partir de 2020, nous lancerons les travaux de la halle sportive comprenant notamment un espace dédié aux sports de combat.*

*À Charles Auray mais également au stade Marcel Cerdan, nous construirons un club house, lieu de détente et de convivialité. Enfin, la mise en place d'une plateforme internet facilitant la pratique libre est envisagée, pour répondre à la demande grandissante de tous les amateurs de sport.*

# Le conservatoire

Le conservatoire à rayonnement départemental de Pantin propose des cours dans quatre spécialités artistiques : arts plastique, danse, musique et théâtre. Pour découvrir ces activités, un programme d'animations culturelles est également prévu : concerts, spectacles, master-class, ateliers, etc.



## Conservatoire

2, rue Sadi Carnot  
(tél.) 01 83 74 57 40  
Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi 9h-13h et  
14h-19h, mercredi  
9h-19h, samedi 9h-13h  
et 14h-17h

## L'inscription

Pour une première inscription, adressez-vous au conservatoire dès le mois de juin, avec :

- copie des pages 1 et 2 du dernier avis d'imposition sur les revenus ;
- certificat médical précisant la non contre-indication pour les inscriptions à la danse;
- attestation d'assurance responsabilité civile ;
- attestation de paiement de la CAF avec enfant(s) pris en compte.



### Pass'sports-loisirs

La CAF propose, selon certaines conditions, une prise en charge des frais d'inscription à une activité sportive pour les 6-18 ans. Renseignez-vous !



## Les disciplines

Le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) permet de suivre des cours en cursus (avec un enseignement diplômant), des cours hors cursus (non diplômants) et des parcours de formation personnalisés.

Ces cycle d'apprentissage sont proposés dans les spécialités suivantes :

- **musique** : pratique individuelle ou collective du chant et/ou d'un instrument, possibilité de pratique en chœur ou orchestre ;
- **danse** : éveil et initiation puis pratique de la danse classique, contemporaine, du jazz ou du hip-hop ;
- **théâtre** : ateliers de découverte dès 4 ans, pratique amateur à partir de 14 ans, apprentissage en cycle jusqu'à la spécialisation ;
- **arts plastiques** : ateliers découvertes des matériaux et techniques, apprentissages dessin, peinture, sculpture, initiation à l'image numérique.

# Les séjours vacances

Du bon temps, des découvertes, de l'autonomie pendant les vacances scolaires ! Les jeunes Pantinois, âgés de 5 à 17 ans, ont tous accès à une offre de séjours variée, à coûts réduits.

## Séjours vacances

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 62  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h

## Les propriétés de Pantin

La Ville de Pantin possède trois centres de vacances, offrant chacun un nouvel environnement à découvrir :

- la campagne, au centre de Saint-Martin-d'Écublei (Basse-Normandie) pour les 6-8 ans ;
- la montagne, au centre du Revard (Savoie), pour les 9-14 ans ;
- la mer, au centre de Saint-Denis-d'Oléron (Charente-Maritime), pour les 9-14 ans.

## Les séjours à thèmes

Autres envies, autres formules ! Votre enfant veut découvrir une activité sportive, un instrument, une langue étrangère ? La Ville sélectionne chaque année divers séjours à thèmes auprès de prestataires agréés. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (voir p. 28).





**Mon  
ado /  
jeune**  
Vers l'âge  
adulte



# La scolarité

Au collège et au lycée, votre enfant prend ses premières décisions. Il a besoin de soutien et de conseils de la part de tous ceux qui l'entourent au quotidien.

# Le collège

À la fin du CM2, le conseil des maîtres se réunit et décide si votre enfant peut entrer en 6<sup>e</sup> à la rentrée suivante. Au collège, il approfondira les connaissances acquises en primaire et découvrira de nouvelles matières comme la physique ou la chimie, les sciences de la vie et de la terre ou les langues vivantes (anglais, allemand, etc.) et anciennes (latin, grec ancien).

## L'inscription

Vous inscrivez votre enfant dans un collège privé : adressez-vous directement à l'établissement. Vous choisissez l'enseignement public ? Vous devez sélectionner un établissement situé dans votre secteur d'habitation (sauf demande de dérogation à la carte scolaire auprès de l'inspecteur d'académie). Un dossier d'inscription au collège est remis à votre enfant avant la fin de l'année civile :

- remplissez ce dossier : régime (pension, demi-pension), langue vivante, etc ;
- remettez le dossier à l'instituteur qui le transfère à l'inspecteur d'académie ;
- attendez la décision de l'inspecteur qui valide, ou non, l'admission de votre enfant ;
- votre demande est acceptée : déposez un second dossier d'inscription auprès du collège choisi.

## L'orientation scolaire

En fin de 3<sup>e</sup>, les adolescents disposent de deux possibilités :

- poursuivre leur scolarité au sein d'un établissement d'enseignement général et technologique ;
- s'orienter vers une formation professionnelle (brevet d'études professionnelles ou certificat d'aptitude professionnelle).

### LES COLLÈGES

#### COURTILLIÈRES

**Jean-Jaurès**  
6, rue Barbara  
(tél.) 01 48 36 49 86

#### ÉGLISE - SEPT-ARPEDES

**Joliot-Curie**  
86, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 48 46 42 00

#### HAUT ET PETIT-PANTIN

**Lavoisier**  
2-4, rue Lavoisier  
(tél.) 01 48 40 60 57

#### QUATRE-CHEMINS

**Jean Lolive**  
34, rue Cartier-Bresson  
(tél.) 01 48 43 24 37

### LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

**Ohr Sarah**  
6, rue Saint-Louis  
(tél.) 01 48 45 64 21

**Saint-Joseph La Salle**  
12, avenue du 8 mai 1945  
(tél.) 01 48 45 85 60  
[www.saintjosephlasalle.fr](http://www.saintjosephlasalle.fr)



### L'académie à votre écoute !

Des questions à propos de la scolarité de votre enfant ? De la carte scolaire et de l'affectation dans un établissement ? Contactez l'inspection d'académie de la Seine-Saint-Denis.  
8, rue Claude-Bernard  
93 000 Bobigny  
(tél.) 01 43 93 70 50

Équipe Programme  
de réussite éducative  
(PRE)

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 38 04

## L'accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE)

Quand un collégien est exclu quelques jours de son établissement pour raison disciplinaire, une prise en charge éducative assurée par l'équipe du Programme de réussite éducative, impliquant l'établissement, la famille et les partenaires locaux, se met en place. Un parcours personnalisé qui prépare au mieux le retour en classe.

**Comment ?** L'élève est accueilli toute la journée dans un lieu neutre, par une équipe de professionnels (psychologue, référents de parcours, etc.). Au programme : travail scolaire le matin et ateliers de réflexion l'après-midi.



**QUESTION À UNE ÉLUE :**  
SONIA GHAZOUANI ETTIH

### adjointe au maire déléguée aux Ressources humaines

**Mon ado doit faire un stage de découverte.  
Puis-je m'adresser à la Ville pour l'accueillir ?**

*La Ville de Pantin accueille régulièrement des collégiens qui souhaitent effectuer un stage dans ses services. L'an dernier, près de 50 jeunes ont ainsi été accueillis pendant une ou deux semaines et ont découvert les rouages de l'administration locale. Maison de quartier, centre de loisirs, police municipale, service des espaces verts, centre de santé ou accueil administratif... : ils ont pu mieux comprendre le fonctionnement d'équipements importants pour la vie du territoire et se familiariser avec de nombreux métiers.*

*Si votre adolescent est intéressé, il lui suffit de rédiger une lettre de motivation qui précise le domaine dans lequel il veut faire son stage et ses dates, et de l'adresser, par mail ou courrier, à la direction des Ressources humaines en mairie.*

IN  
contour  
NABLE

#### Trouver un stage de 3<sup>e</sup>

En 3<sup>e</sup>, votre enfant doit obligatoirement effectuer un stage dans une entreprise. Le Conseil général de Seine-Saint-Denis peut l'aider à en trouver un ! Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://monstagede3e.seine-saint-denis.fr>

# Le lycée

Le collège est terminé ; votre adolescent entre au lycée. Les objectifs : le baccalauréat et la préparation aux études supérieures ou à la vie professionnelle.

## L'inscription

Dans le lycée public de votre secteur : remplissez le dossier d'inscription, attendez de recevoir la décision d'affectation émise par l'inspecteur d'académie, contactez l'établissement concerné pour confirmer l'inscription.

Dans un lycée privé : contactez directement l'établissement choisi.

Vous souhaitez procéder à une demande de dérogation à la carte scolaire ? Contactez l'inspection d'académie de Seine-Saint-Denis.

## L'orientation scolaire

En fin de seconde, un nouveau choix s'offre aux adolescents.

En filière générale et technologique, l'élève choisit entre :

- **bac général** : scientifique, littéraire ou économique et social ;
- **bac technologique** : hôtellerie, techniques de la musique et de la danse, sciences et technologies industrielles, de la gestion, de laboratoire, de la santé et du social, de l'agronomie et du vivant.

Ces formations conduisent la plupart du temps à des études supérieures après l'obtention du baccalauréat.

En filière professionnelle, l'élève choisit entre un baccalauréat professionnel ou une deuxième année de CAP. Ces formations peuvent mener à la poursuite de la scolarité, mais préparent parfaitement à la vie professionnelle.

À Pantin, il existe 2 lycées d'enseignement professionnel :

- **lycée Lucie Aubrac** : 1 CAP en alternance (agent de propreté et hygiène) ; 1 bac technologique (STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) ; 3 bacs professionnels (électrotechnique, énergie, équipements communicants ; hygiène, propreté et stérilisation ; accompagnement, soins et services à la personne) ; 1 formation d'auxiliaire de puériculture.
- **lycée Simone Weil** : 3<sup>e</sup> préparatoire aux formations professionnelles ; 3 bacs professionnels (commerce ; accueil, relation clients et usagers ; gestion, administration).

LYCÉE  
D'ENSEIGNEMENT  
GÉNÉRAL ET  
TECHNOLOGIQUE

**Marcellin Berthelot**

110, avenue Jean Jaurès  
(tél.) 01 48 46 30 70

LYCÉE  
D'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL

**Lucie Aubrac**

51, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 41 83 09 70  
<http://lyceeaubrac.com>

**Simone Weil**

6, rue Delizy  
(tél.) 01 48 10 39 00  
[www.lpsweilpantin.org](http://www.lpsweilpantin.org)

ÉTABLISSEMENT  
PRIVÉ

**Saint-Joseph La Salle**

12, avenue du 8 mai 1945  
(tél.) 01 48 45 85 60  
[www.saintjosephlasalle.fr](http://www.saintjosephlasalle.fr)



### Les bourses

Votre enfant est scolarisé dans un collège ou lycée public ou privé sous contrat avec l'Éducation nationale ? Vos ressources et votre situation familiale vous permettent peut-être de bénéficier d'une bourse. Renseignez-vous auprès de l'établissement.

## LES ANTENNES JEUNESSE

### Courtilières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 22

### Haut-Pantin

17/19, rue Candale  
(tél.) 01 49 15 45 15

### Hoche

13, rue d'Estienne  
d'Orves  
(tél.) 01 49 15 39 68

### Quatre-Chemins

32, rue Sainte  
Marguerite  
(tél.) 01 49 15 39 86

Mardi, jeudi, vendredi  
16h-19h, mercredi  
14h-19h, samedi 14h-18h

### Équipe Réussite éducative

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 38 04

# Le soutien scolaire

Votre adolescent peu motivé ou noyé sous les devoirs peut trouver à Pantin des conseils et des appuis pour s'organiser mieux et parfaire ses apprentissages scolaires.

## Accompagnement scolaire via les antennes jeunesse

Une ou deux fois par semaine, des ateliers d'accompagnement scolaire sont proposés dans les antennes jeunesse aux 11-17 ans. Ils sont animés par des formateurs diplômés (bac + 2 minimum). En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à ce qu'il suive l'ensemble des rendez-vous fixés toute l'année (hors vacances scolaires) :

- aide méthodologique pour mieux apprendre ;
- découverte de nouveaux centres d'intérêt ;
- conseil à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

## Accompagnement par des associations

Plusieurs associations pantinoises proposent également un soutien scolaire aux collégiens dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE). Renseignez vous auprès des référents du PRE.



Pantin  
+

## Réviser grâce au kiosque form@tion

Vous recherchez des annales d'examens, des programmes et des exercices du niveau CP à la licence, des guides sur les filières scolaires, les formations et les métiers, etc. ?  
Rendez-vous dans les bibliothèques de Pantin !

Sur leur site, vous pouvez aussi vous connecter depuis chez vous pour du soutien scolaire ou pour découvrir les arts, la musique ou les sciences...

Et en juin, ouverture non stop pendant 15 jours pour les collégiens et les lycéens avec l'Opération révisions.



**Est  
Ensemble**  
Grand Paris

### **Bibliothèque Elsa Triolet**

102, avenue Jean  
Lolive  
(tél.) 01 49 15 45 04

### **Bibliothèque Jules Verne**

73, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 45 20

A young woman with dark hair tied back, wearing a bright yellow t-shirt and blue jeans, is captured in mid-air, jumping joyfully with her arms outstretched. She is in a grassy field with trees and a building in the background. A large, semi-transparent purple circle is overlaid on the left side of the image, containing the title and a short paragraph.

# Les loisirs et les vacances

Étudier, c'est une chose. Mais il faut penser à se détendre, à s'amuser et à découvrir le monde... Et à Pantin, ce ne sont pas les occasions qui manquent !

# Créer, découvrir, expérimenter...

À l'âge des expériences, la découverte et la pratique d'une nouvelle discipline peuvent révéler chez votre adolescent des talents insoupçonnés ou simplement lui permettre une respiration différente dans son quotidien.

## Les antennes jeunesse

Les antennes jeunesse sont tout à la fois des espaces de loisirs éducatifs et des lieux de rencontre pour les 11-17 ans.

Avec l'aide d'animateurs spécialisés, les jeunes proposent et participent à diverses activités. Ainsi chacune des structures a son propre programme.

En période scolaire, les quatre antennes organisent des activités autour de quatre grands thèmes :

- **création** : musique, photo, multimédia, l'art : tous les moyens d'expressions peuvent être explorés grâce à ces ateliers où l'on imagine et l'on crée.
- **sports & détente** : des ateliers toniques pour ceux qui aiment bouger tout en apprenant à « jouer collectif » allant du babyfoot aux jeux de société, en passant par la découverte de nombreux sports
- **débats d'idées** : pour apprendre à s'écouter, pour savoir faire partager ses idées
- les plus studieux choisiront les cours d'accompagnement à la scolarité et l'aide aux devoirs.

Et pendant les vacances scolaires, de nombreuses activités sont proposées : stages, sorties culturelles, soirées à thèmes, tournois sportifs...

## L'inscription

Rendez-vous dans la structure de votre choix avec votre enfant/adolescent (la présence d'un parent est obligatoire).

Les documents que vous devez fournir sont :

- carnet de santé ;
- vaccin DTP à jour ;
- 1 photo d'identité ;
- numéro de Sécurité sociale ;
- inscription annuelle de 1 €. Une participation financière est demandée pour certaines activités.

### LES ANTENNES JEUNESSE

#### Courtilières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 22

#### Haut-Pantin

17/19, rue Candale  
(tél.) 01 49 15 45 15

#### Hoche

13, rue d'Estienne  
d'Orves  
(tél.) 01 49 15 39 68

#### Quatre-Chemins

32, rue Sainte  
Marguerite  
(tél.) 01 49 15 39 86

Mardi, jeudi, vendredi  
16h30-19h, mercredi  
14h-19h, samedi 14h-18h

Vacances scolaires :  
du lundi au vendredi  
9h30-12h et 14h-18h

### Conservatoire

2, rue Sadi Carnot  
(tél.) 01 83 74 57 40  
Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi 9h-13h et  
14h-19h, mercredi  
9h-19h, samedi 9h-13h  
et 14h-17h

Pendant les vacances scolaires, les activités sportives sont proposées dans les gymnases. L'inscription se fait chaque lundi de vacances scolaires dans le gymnase choisi, avec un certificat médical.

## L'enseignement artistique

Le conservatoire à rayonnement départemental arts plastiques, danse, musique et théâtre accueille les adolescents soit dans le cursus, soit hors cursus. En fonction de son âge et de ses centres d'intérêt, un jeune peut donc débiter la musique ou la danse. La section théâtre propose un cursus en trois cycles, adapté aux emplois du temps des collégiens et des lycéens. Enfin, il est possible de s'initier à la peinture ou à la sculpture mais également au dessin et à la photographie.

Pour connaître le détail des activités artistiques enseignées au conservatoire de Pantin, reportez-vous page 43.



**QUESTION À UNE ÉLUE : ÉLODIE SALMON**

### conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

#### ***La Ville aura bientôt sa Micro-folie, comme à la Villette. En quoi consiste ce projet ?***

*Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconstruction de l'antenne jeunesse des Quatre-Chemins, qui va s'implanter rue Denis Papin. Cette structure aura la particularité d'accueillir une Micro-folie, musée numérique qui donne accès aux plus belles œuvres d'art. Elle prévoit un espace scénique pour les associations et les artistes pantinois, un atelier de création appelé « fab lab » et un lieu de convivialité.*

*Inspirées des Folies du parc de la Villette, la Micro-folie est un projet coordonné par de grands centres culturels nationaux, parmi lesquels le Louvre, le Château de Versailles, le centre Pompidou ou encore le musée Picasso.*

*L'antenne jeunesse des Quatre-Chemins bénéficiera donc d'un équipement remarquable destiné à rendre l'art accessible à toutes et tous et à favoriser les liens intergénérationnels.*

“

**PAROLE DE****Juliette, 14 ans**

*C'est la première fois que je pars avec mes copains de l'antenne jeunesse. Avec le groupe et les animateurs, on a tout organisé : trouver le lieu d'hébergement, gérer les sorties en fonction des envies de chacun, faire les courses... Mettre tout le monde d'accord, ce n'est pas toujours évident surtout quand on n'a pas les mêmes centres d'intérêts. Mais au final, ça nous a soudé et on a appris à vivre ensemble !*



### Pôle Sports

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 58  
Du lundi au vendredi  
9h-12h et 14h-17h30

### LES TERRAINS DE PLEIN AIR

19, rue Candale

Allée Copernic

Parc Diderot

Hasenfratz (avenue  
de la Division Leclerc)

Rue Honoré

Parc Stalingrad

Skate-parc rue  
du Cheval Noir

15 mai au 15 octobre :  
8h-21h

16 octobre au 14 mai :  
9h-18h

## Les clubs et associations sportifs

Indispensable à l'équilibre de votre adolescent, le sport peut se pratiquer sous toutes ses formes et à tous les niveaux à Pantin. Aïkido, escalade, natation, volley, rugby, badminton, Qi Gong, yoga... Pantin compte une trentaine de clubs sportifs (pratique amateur et compétition) et près de 4 000 pratiquants, dans de très nombreuses disciplines.

## Les terrains de plein air

Les terrains multisports sont accessibles à tous, amateurs de foot, de basket ou autres... La ville de Pantin dispose également d'un skate-parc.

Pantin  
+



### Bibliothèque

#### Elsa Triolet

102, avenue Jean  
Lolive  
(tél.) 01 49 15 45 04

### Bibliothèque

#### Jules Verne

73, avenue Edouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 45 20

### Bibliothèque

#### Romain Rolland

1, avenue Aimé  
Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 20

## Partager sa passion pour les livres ou les BD

Découvrir de nouveaux livres, partager ses coups de cœur, échanger sur ses héros préférés et rencontrer des auteurs en chair et en os dans une ambiance détendue et joyeuse : tel est l'objectif des trois **clubs de lecture** de Pantin. Les bibliothécaires présentent également romans, documents, BD et mangas... C'est l'occasion d'exercer son esprit critique et de découvrir le plaisir de débattre.

Les clubs sont ouverts aux 12-17 ans sans inscription.

# Les séjours vacances

La Ville de Pantin propose un large choix de séjours à thèmes en centres de vacances, en France et en Europe. Se détendre et s'amuser, découvrir une nouvelle discipline, participer à une action collective ou partir en séjour linguistique ? Les possibilités sont (presque) infinies !

## Séjours vacances

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 62 / 66  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h

## Des destinations dans toute l'Europe

Les séjours sont organisés sur quatre périodes de vacances scolaires : hiver, printemps, été et automne.

Pour chaque période, l'adolescent a le choix entre des activités sportives ou de nature, des séjours linguistiques et des vacances découvertes. Les destinations sont soit la France, soit un pays d'Europe (Angleterre, Espagne, Italie, Portugal, etc.). Les séjours durent de 7 à 20 jours dans des cadres variant du camping à l'hôtel en passant par l'auberge de jeunesse.

## L'inscription

À chaque période de vacances correspond une période d'inscription. Les dossiers sont ensuite examinés en commission d'attribution selon des critères bien définis.

Les tarifs sont déterminés par le quotient familial applicable aux activités extrascolaires.

## Le forum vacances

Moment idéal pour s'inscrire pour les vacances d'été, le forum vacances, organisé au printemps permet à tous, parents et enfants, de connaître tous les détails nécessaires aux choix d'un séjour.

## La réunion de préparation

Une fois son inscription validée, l'enfant ou l'adolescent accompagné de ses parents devra assister à une réunion où lui sera expliqué le déroulement du séjour.

Ce sera également l'occasion de rencontrer l'équipe d'encadrement. L'absence à cette réunion peut être un motif d'annulation du séjour.



## Imagine R

La carte Imagine R s'adresse aux moins de 26 ans (étudiants et scolaires), résidents en Île-de-France. Elle permet de se déplacer dans toute la région à prix réduit et de bénéficier de bons plans toute l'année. Toutes les infos sur [imagine-r.com](http://imagine-r.com).

A young Black woman with her hair in braids is smiling warmly while holding a baby doll. She is wearing a grey t-shirt and bright green pants. The background shows a colorful classroom setting with a mural of palm trees and a yellow chair. A large, semi-transparent pink circle is overlaid on the left side of the image, containing the text.

# L'emploi

Les jeunes ont aujourd'hui, plus que jamais, besoin d'encouragements et de soutien pour faire leurs premiers pas dans la vie professionnelle.

# Les premières responsabilités

Vos enfants, futurs jeunes adultes qui ont envie de gagner progressivement leur autonomie trouvent à Pantin opportunités et écoute attentive.

## Baby-sitting

La Ville de Pantin organise deux événements incontournables pour les apprentis baby-sitters :

- **la rencontre parents/enfants/baby-sitter** : en septembre, pour lier connaissance avec de potentiels employeurs et s'informer (salaire, contrat de travail, etc.).
- **les stages d'initiation au baby-sitting** : plusieurs sessions thématiques (hygiène, prévention des accidents domestiques...) animées par des professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de la santé et du droit.

## Bafa citoyen

Chaque année, la Ville participe au financement de la formation au Bafa citoyen. En contrepartie d'une participation financière, un contrat « d'engagement citoyen » d'une cinquantaine d'heures de bénévolat est à réaliser au sein d'associations pantinoises. Sélection sur entretiens.

## Stage de secourisme

Plusieurs samedi par an, le LAB', espace dédié aux 16-25 ans, permet aux jeunes de se former aux premiers secours (PSC1 : prévention et secours civique de niveau 1). Cette formation est dispensée par un organisme habilité, avec obtention d'une attestation de secourisme.

## Le dispositif "Jobs d'été"

Chaque année, des rencontres sont organisées pour faciliter la recherche d'emplois pour les saisonniers. C'est l'occasion également pour les jeunes de financer leurs études ou leurs projets et mieux définir leur avenir professionnel. Pour participer, il suffit de s'inscrire auprès de la Maison de l'emploi.

### Le LAB'

7/9, avenue Édouard  
Vaillant  
tél.) 01 49 15 48 09  
Lundi, mardi, vendredi  
14h-18h, mercredi  
12h-20h



**Est  
Ensemble**  
Grand Paris

### Maison de l'emploi

7, rue de la Liberté  
(tél.) 01 83 74 56 30  
Lundi au vendredi  
9h-12h30 et 14h-17h30

## Bourse à la mobilité

La Ville de Pantin souhaite accompagner au mieux les 16/25 ans dans leurs projets professionnels. C'est pourquoi elle a créé une bourse à la mobilité qui finance une partie des frais de déplacements comme le financement du permis de conduire, l'abonnement Navigo, Velib, Autolib ou l'achat d'un vélo.

Les conditions à remplir :

- être Pantinois ;
- avoir entre 16 et 25 ans ;
- ne pas percevoir de revenu.

La sélection se fait sur présentation d'un dossier.



QUESTION À UN ÉLU : RIDA BENNEDJIMA

adjoint au maire délégué  
au Développement économique,  
aux Métiers d'art, à l'Emploi,  
à l'Insertion et à la Formation

**La Ville a recruté un "facilitateur".**

**En quoi cela favorise-t-il l'insertion des jeunes Pantinois ?**

*Fin 2016, la Ville a en effet recruté un spécialiste des clauses sociales en charge de "faciliter" (d'où son nom de « facilitateur ») l'accès à l'emploi de personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle. Comment ? En rédigeant puis vérifiant la mise en œuvre de la « clause d'insertion ». Concrètement, les entreprises retenues pour exécuter les travaux de la ville (construction, voirie...) ont l'obligation de réserver aux publics sans emploi une partie des heures de travail.*

*Dans ce cadre, nombreux sont ceux qui ont pu obtenir un contrat de travail dans différents métiers tels que : ouvrier-paysagiste, électricien, manœuvre, agent d'entretien, aide-plombier... En un an, plus de 25 contrats ont été signés par de jeunes Pantinois, pour un volume de 17 445 heures.*

*Nous devons ce résultat à une organisation innovante, où le facilitateur est directement rattaché au service des Marchés publics de la Ville.*

# Découvrir et choisir son métier

Informaticien(ne) ? Vidéaste ? Infirmier(e) ?  
Musicien(ne) ? Pantin propose à vos jeunes  
de découvrir les métiers et les informe sur  
les formations à suivre.

## L'information et l'accompagnement

La Maison de l'emploi offre un accompagnement sur mesure, ainsi que des ateliers de recrutement en présence d'employeurs :

- aide à la rédaction des CV et lettres de motivation ;
- préparation aux entretiens d'embauche ;
- recherche de formations ;
- réunions d'information sur les métiers et l'organisation du quotidien (logement, transports, etc.) ;
- 1 centre de documentation ;
- accès à des ordinateurs.

Les 16-25 ans sortis du système scolaire, et en recherche d'emploi ou de formation, sont accueillis à la Mission locale de la Lyr, installée au sein de la Maison de l'emploi. Outre de l'information, différents ateliers pratiques sont proposés : recrutement avec des entreprises ; méthodologie de la recherche d'emploi ; démonstrations de métiers.

## Le forum de l'emploi et des métiers

Pantin participe aux forums thématiques organisés par Est Ensemble, territoire de la métropole du Grand Paris. Chaque année, ces événements permettent de mieux connaître un secteur d'activité (services à la personne, éco-activités, etc.), mettre en relation chômeurs et entreprises, de s'informer sur la création d'une activité ou de se lancer dans la recherche d'une première activité professionnelle. Un incontournable pour qui cherche un emploi !



### Maison de l'emploi

7, rue de la Liberté  
(tél.) 01 83 74 56 30  
Du lundi au jeudi  
9h-12h15 et 13h45-17h15,  
vendredi 9h-12h15 et  
13h45-15h30

### Mission locale de la Lyr

Maison de l'emploi -  
7, rue de la Liberté  
(tél.) 01 83 74 56 30  
Lundi au vendredi  
9h-12h30 et 14h-17h30

### Maison de quartier des Courtilières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Permanences mercredi  
et vendredi 9h-12h30  
(1 semaine sur 2)

### Direction Petite enfance et Familles

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 50

### Direction des Ressources humaines

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 48 35

#### LES MAISONS DE QUARTIER

Voir p. 37

#### LES ANTENNES JEUNESSE

Voir p. 55

## Les emplois de la ville

La ville est un employeur important qui propose une diversité de postes aux jeunes qui souhaitent débiter leur vie professionnelle sur le territoire pantinois.

### Les professions de la petite enfance

La Ville de Pantin recrute tout au long de l'année des professionnels de la petite enfance. Des actions sont spécifiquement conçues pour les jeunes en formation tel que l'accueil d'élèves auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants en contrat d'apprentissage.

### L'animation en centres de loisirs

La Ville fait appel à des animateurs, chargés d'accueillir les enfants et d'encadrer des activités, en centres de loisirs et/ou pendant la pause méridienne. Les conditions à remplir pour postuler :

- être majeur ;
- être titulaire du BAFa complet (de préférence) ou des deux premières parties (BAFA théorique et stage pratique effectué) ou équivalence (CAP petite enfance, BAAPAT, BPJEPS, professeurs, etc.) ;
- être agréé aux premiers secours (AFPS ou PSC1).

## L'accompagnement des élèves en difficultés

Des tuteurs, de profil bac+ 2, sont recrutés pour accompagner élèves de primaire et collégiens. Ils proposent une aide aux devoirs, un soutien scolaire personnalisé et une aide méthodologique. Renseignez-vous dans les maisons de quartier et antennes jeunesse qui dispensent ces ateliers.



### **Infos orientation**

#### **Le centre d'information et d'orientation (CIO)**

Pour en savoir plus sur les métiers et les formations, les diplômes, les débouchés et rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.

41, rue Delizy  
(tél.) 01 48 44 49 71  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h  
(16h30 pendant les vacances scolaires)

#### **Le Campus des métiers et de l'entreprise à Bobigny**

[www.campus93.fr](http://www.campus93.fr)

#### **La Cité des métiers à Paris**

[www.universcience.fr/fr/cite-des-metiers](http://www.universcience.fr/fr/cite-des-metiers)



Pantin  
+

## Exigence et savoir-faire

Pantin accueille plusieurs lieux dédiés à la formation aux métiers d'exigence et d'engagement que sont la restauration et les métiers d'art.

### **Restaurant**

#### **Le Relais**

61, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 48 91 31 97

#### **Maison des Compagnons du Devoir**

22, rue des Grilles  
(tél.) 01 48 87 38 69

#### **Esmod Paris**

32, rue Jean Lolive

- **Au restaurant le Relais**, les jeunes viennent se former aux métiers de la restauration. Qu'ils soient en formation pré-qualifiante ou qualifiante, les apprentis sont en prise directe avec la réalité du métier, de la cuisine au service en salle.
- **La Maison des Compagnons du devoir** accueille un centre de formation et des ateliers dédiés aux métiers de la sellerie et du cuir. Destinés à travailler pour Weston, Dior ou encore Chanel, les futurs ouvriers d'excellence sont formés par des professionnels hors pair dont des designers de grandes écoles d'art telles que l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art.
- **Esmod Paris** s'est installée à Pantin en 2018. L'école qui forme à tous les métiers de la mode souhaite offrir à ses étudiants la proximité des grandes marques comme Hermès ou Chanel et leur permettre d'avoir une approche transversale de leur discipline, en acquérant des connaissances techniques, artistiques et commerciales.



# La vie citoyenne

La majorité approche,  
les idées fusent, les opinions  
s'aiguisent... L'heure est  
venue de s'impliquer !

République  
Française

### Courtilières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Du lundi au vendredi  
9h-12h et 13h30-19h,  
samedi 9h-13h et  
14h-17h

### Haut-Pantin

42/44, rue des  
Pommiers  
(tél.) 01 41 50 45 24  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

### Petit-Pantin

210, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 41 50 50 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30, vendredi  
13h30-17h30

### Quatre-Chemins

\_Antenne Vaillant  
42, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 39 10  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h  
\_Antenne Diderot  
148/150, avenue Jean  
Jaurès  
(tél.) 01 48 40 26 17 / 33 79  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

## Devenir citoyen

Avec la majorité, les droits et devoirs du citoyen s'invitent dans la vie des jeunes adultes. Des règles simples à partager avec votre adolescent avant ses 18 ans.

### Le recensement

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet notamment de se présenter aux concours et examens publics, de participer à la Journée Défense et Citoyenneté et d'être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Pour être recensé, il faut se présenter à la mairie avec une pièce d'identité (ou tout autre document justifiant de la nationalité française) et le livret de famille dans les trois mois suivants le 16<sup>e</sup> anniversaire (citoyens français de naissance) ou dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité (jeunes devenus français entre 16 et 25 ans).

### L'inscription sur les listes électorales

À sa majorité, un jeune est automatiquement inscrit sur les listes électorales. Il est néanmoins conseillé de vérifier auprès de la mairie. Si l'inscription d'office n'est pas effective, il suffit de se présenter avec :

- 1 formulaire d'inscription (sur le site internet de la ville) ;
- 1 pièce d'identité ;
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### La Journée défense et citoyenneté

Avant 18 ans (ou dans les trois mois suivant le recensement en cas d'acquisition de la nationalité française entre 18 et 25 ans), chaque jeune citoyen français est convoqué à la Journée défense et citoyenneté. L'occasion de découvrir ce qu'est la Défense nationale, la Charte des droits et devoirs du citoyen français ou les différentes formes de volontariat (insertion, service civique, etc.). À l'issue de cette journée, le jeune reçoit un certificat. Gardez-le précieusement ! Il doit être présenté lors des concours et examens d'État (baccalauréat, permis de conduire, etc.).

## Changement de prénom

Vous souhaitez modifier le prénom de votre enfant ?

S'il a plus de 18 ans, il peut le faire sans votre consentement.

Pour cela, il faut justifier d'un intérêt légitime.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

Les démarches se font à la mairie du lieu de résidence du jeune ou de son lieu de naissance.

### Pôle Population et Funéraire

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 10 /  
01 49 15 41 11

Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi 8h30-12h et  
13h30-17h, jeudi 13h30-  
17h, samedi 8h30-12h

### LES DOCUMENTS À FOURNIR

- copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois ;
- pièce d'identité en cours de validité ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En fonction de la situation du jeune, vous devrez également fournir des pièces permettant de justifier sa demande :

- certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes... ;
- contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels... ;
- copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatifs de domicile ;
- certificats médicaux...

Pensez ensuite à mettre à jour vos actes d'état civil auprès d'un officier de l'état civil en mairie.

Pantin  
+

## Faire l'apprentissage concret de la citoyenneté

Le **Conseil des jeunes Pantinois**, c'est 30 filles et garçons, âgés de 11 à 17 ans, qui proposent et mettent en place des projets dans les domaines des transports et du cadre de vie, de la culture et de la solidarité. Appartenir au conseil des jeunes, c'est aussi découvrir les institutions françaises et européennes (visites de l'Assemblée nationale, du Parlement européen...), s'initier à la justice (participer à un procès reconstitué...). Ils sont élus par tirage au sort pour un mandat de deux ans.

### Pôle Démocratie locale

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 38 06  
Du lundi au  
vendredi 9h-12h30  
et 13h30-17h30

## Le LAB'

7/9, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 48 09  
Lundi, mardi, vendredi  
14h-18h, mercredi  
12h-20h, vendredi  
en soirée et samedi  
après-midi pour des  
rendez-vous ludiques  
et festifs

# Le LAB', un laboratoire du vivre ensemble

Dédié aux 16-25 ans, le LAB' est l'endroit où les jeunes en voie d'autonomisation viennent à la fois se ressourcer et prendre leur envol. Proposant des activités variées, le LAB' est aussi un instrument à leur disposition pour développer et mener leurs projets propres en bénéficiant de l'appui d'un ou plusieurs animateurs chevronnés.

## Un lieu de ressources

Grâce à son espace d'accueil, le LAB' propose aux jeunes de s'informer sur tous les sujets qui les intéressent, des loisirs à l'emploi, du sport aux études. Les postes informatiques et les téléphones en libre accès leur permettent de faire leurs recherches personnelles en toute tranquillité.

Le LAB' est également le relais entre les familles et les futurs baby sitters. Ceux-ci sont d'ailleurs formés pendant 5 jours à leur rôle. Une formation secourisme est également proposée par le LAB' (voir p. 59).

## Un lieu de découverte et d'échange

Le LAB' propose des activités variées qui vont de la réalisation d'un film à la création d'un manga ou la fabrication de pièces pour un jeu d'intérieur. Il dispose d'espaces dédiés à ces ateliers dont un studio musical et un espace vidéo. Les jeunes inscrits peuvent également se retrouver toutes les semaines pour une ou deux soirées festives et/ou ludiques. Souvent à thèmes, ces soirées sont l'occasion de rencontres et d'échanges entre les habitués et les nouveaux. Enfin, ils peuvent venir se ressourcer avec leurs proches dans l'espace d'accueil et de détente.



### **Aide au logement**

Le CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes) reçoit les 18-30 ans à la recherche d'information pour se loger. Permanences sur RDV mardi 14h-17h au LAB' (tél.) 01.41.61.92.63 contact@cllaj93ouest.org Du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30

## Un lieu de co-création

La Ville a créé une Bourse aux projets, pouvant atteindre 1 500 €, pour inciter les jeunes à mettre en œuvre leurs idées. Le LAB' est le lieu idéal pour finaliser le projet et élaborer le document à soumettre pour obtenir la bourse. L'espace permet le travail en commun d'un collectif de jeunes et l'équipe peut apporter des conseils avisés sur la construction du dossier. Le jury composé d'élus et de personnels de la ville a déjà attribué plus d'une trentaine de bourses. Exemples : un séjour d'initiation à la boxe en Thaïlande, un défilé de mode, une création radiophonique, etc.

## Un lieu de citoyenneté

Le LAB' a aussi pour objectif d'accompagner les jeunes vers un plein exercice de leur citoyenneté. Chaque année un ou plusieurs thèmes impliquant l'engagement citoyen sont proposés aux jeunes pour mener une réflexion ou un projet. Le LAB' a également élaboré le BAFA citoyen. C'est une formation au BAFA financée par la ville en échange de leur participation bénévole de 50h au service des associations locales.





# Mon quotidien

## Santé et solidarité





# Santé et prévention

Depuis plus d'un siècle, la municipalité investit pour favoriser l'accès de chaque Pantinois à des soins adaptés et à une réelle prévention santé.

Centre Municipal de Santé  
Maurice Ténine

# Les structures de santé

Les équipements municipaux de santé sont nombreux dans la ville. Ils permettent à tous les Pantinois un égal accès aux soins. Vous pourrez ainsi être suivi près de chez vous à des tarifs sans dépassement d'honoraires et en toute confiance.

## Les centres de protection maternelle et infantile (PMI)

Les centres de PMI sont plus particulièrement destinés aux jeunes, aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 6 ans et leurs parents. L'activité de chaque centre repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de :

- puériculteur(trice)s et auxiliaires de puériculture constituent l'équipe permanente ;
- sages-femmes, psychologues, psychomotricien(ne)s, éducateur(trice)s de jeunes enfants, conseiller(e)s conjuguaux(les), médecins de protection infantile, médecins de protection maternelle et de planification familiale sont amenés à intervenir sur plusieurs centres de PMI.

Les centres de PMI assurent un rôle de prévention médicale, psychologique et le cas échéant social.

### **SUIVI DES FEMMES ENCEINTES**

Les consultations de suivi de grossesse sont proposées par des médecins et des sages-femmes de protection maternelle. Ces dernières peuvent également assurer si nécessaire des visites à domicile des femmes enceintes.

### **SUIVI DE LA SANTÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

Les parents peuvent faire suivre la santé de leur enfant par un médecin de protection infantile. Ils sont conseillés pour les soins de puériculture et accompagnés dans la construction des premiers liens avec leur bébé. Des visites à domicile peuvent être proposées par le puériculteur(trice).

### **PLANIFICATION ET ÉDUCATION FAMILIALE**

Des examens cliniques et gynécologiques et des entretiens sont proposés par les médecins de protection maternelle en lien avec les conseillères conjugales sur la prévention des infections sexuellement transmissibles, les dépistages des cancers du sein et génitaux chez la femme, la contraception et les violences conjugales familiales, etc.

#### LES CENTRES DE PMI

##### **Cornet**

10/12, rue Cornet  
(tél.) 01 71 29 56 40  
Du lundi au vendredi  
9h-17h

##### **Courtillières**

3, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 71 29 23 90  
Du lundi au vendredi  
9h-17h

##### **Françoise Dolto**

35, rue Formagne  
(tél.) 01 71 29 56 60  
Du lundi au vendredi  
9h-17h

##### **Quatre-Chemins**

43, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 71 29 59 75  
Du lundi au vendredi  
9h-17h

### Cornet

10-12, rue Cornet  
(tél.) 01 49 15 45 05  
Du lundi au vendredi  
8h-20h, samedi  
8h-12h30

### Sainte-Marguerite

28, rue Sainte-  
Marguerite  
(tél.) 01 49 15 45 09  
Du lundi au vendredi  
8h-12h30 et 13h30-19h,  
samedi 8h-12h30

### Ténine

2, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 40  
Du lundi au vendredi  
8h-12h30 et 13h30-19h,  
samedi 8h-12h30



### Maison médicale de garde

Elle assure des  
consultations urgentes  
en médecine générale  
pendant les horaires de  
fermetures des cabinet  
médicaux.  
Voir p. xx

## Les centres municipaux de santé (CMS)

Pour que vous puissiez accéder à des soins de qualité sans dépassement d'honoraires, la Ville de Pantin met à votre disposition trois centres municipaux de santé (CMS) présents dans différents quartiers (Mairie-Ourcq, Quatre-Chemins, Courtilières). Pluri-professionnels, ils s'occupent de la santé de toute la famille et offrent une palette très large de consultations et de soins à l'exception des interventions lourdes nécessitant l'hospitalisation pour un accès de tous aux soins médicaux.

### TOUTES LES SPÉCIALITÉS MÉDICALES

#### ■ Consultations médicales

Chaque CMS vous donne accès à la prise en charge d'un médecin généraliste pour les soins du quotidien. Il peut être désigné comme votre médecin traitant auprès de l'Assurance maladie. Les centres regroupent également des médecins pour les spécialités les plus courantes : pédiatrie, gynécologie, ophtalmologie, cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, etc.

#### ■ Soins infirmiers

Une équipe d'infirmiers est également disponible dans chaque CMS. Vous pouvez faire appel à eux pour tout ce qui est prise de tension, prélèvements, injections, pansements, vaccination. Ils peuvent également vous conseiller au quotidien.

#### ■ Radiologie

Le CMS Cornet dispose d'un service d'imagerie médicale : radiographie générale, échographie, mammographie, radiologie dentaire...

Il vient de se doter d'un pôle de radiologie numérisée qui bénéficie d'un matériel informatisé et connecté produisant moins de rayons X et offrant une meilleure qualité d'image.

#### ■ Radiologie et soins dentaires

Les CMS Cornet et Ténine disposent d'un service dentaire permettant des soins dentaires allant des soins conservateurs à la pose de prothèses mobiles ou sur implants.

## DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Pour que vous puissiez être toujours bien suivi médicalement, votre dossier est commun aux trois CMS. Vous pouvez donc, selon vos besoins et les prescriptions des médecins vous rendre dans l'un ou l'autre des centres.

## UN COÛT MAÎTRISÉ

Les CMS appliquent les tarifs opposables de l'Assurance maladie. Il n'y a donc pas de dépassement d'honoraires. De plus, ils vous proposent le tiers payant pour la partie Sécurité sociale et pour certaines mutuelles. Enfin, les centres accueillent les titulaires de la couverture maladie universelle (CMU) et de l'aide médicale d'État (AME).



### Les professionnels de santé libéraux

Le médecin de ville, l'infirmier libéral, le dentiste, le pharmacien : tous ces professionnels de santé de proximité vous accompagnent au quotidien (liste consultable sur le site internet de la Ville).

### Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)

Lieu de consultation pédo-psychiatrique pour 0-20 ans en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. L'équipe de professionnels propose des solutions adaptées.

\_5, rue Vaucanson  
(tél.) 01 48 10 33 40  
Lundi, mercredi 9h-17h30,  
mardi 9h-16h30,  
vendredi 9h-19h  
\_2, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 72 06 62  
Lundi 9h-19h, mercredi  
9h-18h

### Le CMP pédiatrique

Lieu de consultation pour 0-18 ans en difficultés psychologiques.

Les soins sont anonymes et pris en charge par la Sécurité sociale.  
41, rue Delizy  
(tél.) 01 48 45 31 49  
Du lundi au vendredi  
9h-17h



QUESTION À : VINCENT LOISEAU

## conseiller municipal délégué à la Santé et au Handicap

### Comment la Ville réussit-elle à attirer les professionnels de santé ?

*Si la Ville de Pantin a privilégié l'installation de trois CMS pour répondre à un besoin de santé de proximité, ceux-ci sont fortement sollicités. Les départs à la retraite de médecins généralistes libéraux et l'augmentation de la population nécessitent une politique incitative à court terme.*

*Les médecins en recherche d'installation favorisent l'exercice collectif. Le modèle des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) semble être le plus apprécié des jeunes professionnels de santé. Aussi la Ville de Pantin accompagne-t-elle le montage de plusieurs projets de MSP (recherche de locaux, de partenaires, de financement...) sur plusieurs quartiers de la Ville. Objectif : répondre aux attentes des Pantinois qui apprécient ce travail en équipe car il favorise la coordination et la continuité des soins.*

**Les centres  
municipaux de santé**  
Voir p. 74

**Les centres de PMI**  
Voir p. 73

**Service Vaccination**  
84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 40 06  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h30  
et 13h30-17h30



**Le médecin traitant**  
Vous devez choisir  
pour votre enfant âgé  
de moins de 16 ans  
un médecin traitant.  
Il peut s'agir d'un  
généraliste ou d'un  
médecin d'une autre  
spécialité (pédiatre).  
Cette démarche est  
indispensable pour  
promouvoir des soins  
médicaux précoces.

## Les dispositifs de prévention

Pour être en bonne santé tout au long de sa vie, il faut adopter les bons réflexes dès le plus jeune âge. L'objectif des actions de prévention menées dans la ville est de vous aider dans cette démarche pour toute la famille.

### Les vaccins

La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la mortalité dans le monde en particulier celle des enfants. Elle peut être obligatoire ou recommandée afin de lutter contre les maladies virales ou bactériennes graves

Pour les enfants nés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, 11 vaccins deviennent obligatoires : contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, les infections à haemophilus influenzae, l'hépatite B, les infections invasives à pneumocoque, le méningocoque C, la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Le BCG, contre la tuberculose, reste fortement recommandé en Île-de-France.

Les vaccinations peuvent être réalisées par votre médecin traitant, votre pédiatre, par les infirmiers, sur prescription médicale de votre médecin, ou encore dans les centres de PMI.

À partir de 6 ans, des séances de vaccination gratuite sont organisées dans les trois CMS pour les vaccins obligatoires :

- 2<sup>e</sup> mercredi du mois : 13h30-15h30, CMS Ténine ;
- 3<sup>e</sup> mercredi du mois : 13h30-15h30, CMS Sainte-Marguerite ;
- 4<sup>e</sup> mercredi du mois : 13h30-15h30, salle polyvalente, CMS Cornet.

Le pôle Prévention Santé Handicap gère le fichier vaccinal des enfants de 0 à 18 ans. Nous vous conseillons de lui transmettre régulièrement la copie de carnet de santé où figurent les vaccins de votre enfant. Ainsi, en cas de perte du carnet de santé, il pourra vous délivrer une attestation des vaccinations déjà effectuées.



## La santé bucco-dentaire

Avoir une bonne hygiène dentaire est indispensable pour être en bonne santé. Le brossage dès l'apparition des dents, le matin après le petit-déjeuner et le soir avant le coucher, permet de lutter contre les caries (maladie de la dent).

Tout au long de l'année, des actions d'éducation pour la santé et des ateliers de brossages des dents sont programmés auprès de vos enfants dans les crèches, les centres de loisirs et les écoles de Pantin.

Le dispositif "M'T Dents" est proposé gratuitement par l'Assurance maladie pour les enfants de 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans et 18 ans. Après une visite complète auprès d'un chirurgien-dentiste, les soins nécessaires, s'ils sont réalisés dans un délai de 9 mois, sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Vous recevez la documentation nécessaire un mois avant l'anniversaire de votre enfant.

“

**PAROLE DE**

**Virginie, 25 ans**

*L'atelier bucco-dentaire transforme une corvée obligatoire en vraie partie de jeu. Je suis très à cheval sur l'hygiène dans notre famille, et depuis l'atelier Lucas l'est encore plus que moi. Il prend plaisir à se brosser les dents consciencieusement et fait même la loi sur toute la maison pour transmettre les bons gestes qu'on lui a enseignés ! Sa petite sœur est ravie que son grand-frère lui montre l'exemple : ne pas manger le dentifrice, augmenter la durée du brossage...*

### Mission Saturnisme

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 39 88

## L'obésité infantile et l'asthme

Les CMS de Pantin se mobilisent sur deux problématiques de santé publique.

- **L'obésité infantile** : une équipe nutrition intervient dans les écoles et au CMS Cornet. Depuis 2018, un programme spécifique pour les enfants de 3 à 8 ans ayant un problème de poids est mis en place au CMS Cornet.
- **L'asthme** : un programme d'éducation thérapeutique sensibilise les malades afin d'améliorer leur prise en charge.

Ces deux pathologies concernent votre foyer ?  
Adressez-vous à votre médecin traitant ou à l'infirmierie du CMS Cornet.

## La lutte contre le saturnisme infantile

Le saturnisme est une maladie provoquée par l'ingestion de plomb. On peut trouver du plomb dans les peintures des immeubles construits avant 1949. Lorsque les peintures s'effritent, les jeunes enfants peuvent en ingérer des fragments.

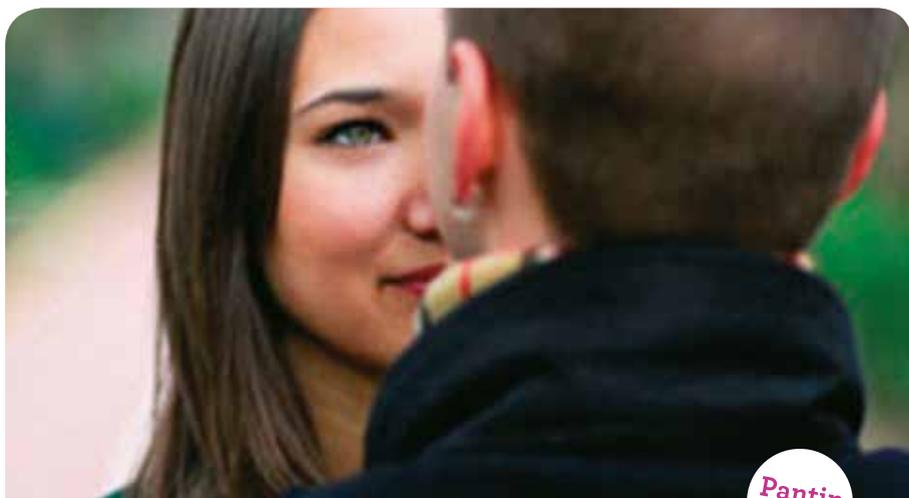
Depuis plus de 20 ans, en lien avec les PMI, la Ville de Pantin agit en conseillant les familles dont les lieux d'habitation présentent des risques. Si vous souhaitez des informations sur ce dispositif, vous pouvez contacter la mission Saturnisme.



### Étap'ado

Lieu d'écoute pour les 13-17 ans, il leur offre un espace dédié où ils peuvent prendre du recul par rapport à leur situation. Des éducateurs spécialisés sont présents pour les aider à exprimer leurs difficultés et les dépasser. Des ateliers sont également proposés.

23 rue Delizy  
(tél.) 01 57 42 18 88  
(prix d'un appel local)  
7j/7, 9h-20h, avec ou  
sans rendez-vous  
[www.etapado.fr](http://www.etapado.fr)



Pantin  
+

## Informer les jeunes sur la sexualité

À Pantin, différents lieux d'accueil sont destinés à vous informer, vous et surtout vos enfants adolescents, sur la sexualité, la contraception et la grossesse.

Seul ou avec vous, l'adolescent(e) peut rencontrer les équipes médicales et paramédicales des quatre centres de PMI, le service de **Planification familiale** de chacun des trois centres municipaux de santé ainsi que les infirmières scolaires. Ces différents professionnels, tenus à la confidentialité, sauront expliquer, guider et orienter les jeunes.

Ils sont également habilités à :

- prescrire gratuitement la contraception aux jeunes filles de moins de 18 ans ;
- sous certaines conditions, réaliser des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses ou orienter la personne vers une structure hospitalière.

Les centres de PMI

Voir p. 73

### PLANIFICATION FAMILIALE

Du lundi au samedi matin et sur rendez-vous :

**CMS Cornet**  
(demandez l'infirmière)  
10/12, rue Eugène et Marie-Louise Cornet  
(tél.) 01 49 15 39 81

**CMS Sainte Marguerite**  
28, rue Sainte Marguerite  
(tél.) 01 49 15 61 05

**CMS Ténine**  
2, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 13

### Relais des parents

La Manufacture  
37/39, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 49 15 72 20  
Mardi 13h30-18h,  
mercredi 9h-12h30  
et 13h30-17h,  
jeudi 9h-12h30  
et 13h30-18h  
(20h 2 jeudis/mois),  
vendredi 9h-12h30  
et 13h30-17h.

Les horaires peuvent  
être modifiés pendant  
les vacances scolaires.

## Être soutenu dans votre rôle de parent

Parce qu'être parent n'est pas toujours facile, il existe à Pantin, un lieu pour souffler, se ressourcer, être accompagné. Au Relais des parents, des professionnels de la famille (psychologues et juristes) sont à votre écoute pour vous épauler dans votre rôle. Vous pouvez venir, seul, en couple, avec les grands-parents ou avec toute personne impliquée dans la vie de votre enfant. Comme chaque famille a des besoins différents, l'équipe vous propose plusieurs types d'interventions.

### Des entretiens confidentiels

Pour ne jamais rester seul face à vos inquiétudes, les professionnels du Relais des parents vous proposent de vous recevoir en entretiens individuels et confidentiels soit sur rendez-vous soit aux heures d'accueil libre. Ils vous aideront à trouver les moyens de vous sentir mieux dans votre rôle de parents.

### Des rencontres thématiques

« Quand mon ado dépasse les limites », « Vie privée et nouvelles technologies »... : régulièrement, le Relais organise des ateliers de réflexion autour des grandes questions que tout parent se pose. Ces réunions sont animées par l'équipe, parfois avec des spécialistes d'un sujet. Vous pouvez même suggérer des idées de débat.

La programmation de ces rencontres est disponible sur le site internet de la ville.

## Des groupes d'échanges entre parents

Tous les parents traversent des moments difficiles et parfois les mêmes que les vôtres... Venez rencontrer d'autres familles et échanger sur vos expériences respectives autour d'une situation commune. Ces rendez-vous sont eux aussi encadrés par un professionnel du Relais.

## Deux permanences thématiques

Certains sujets concernent presque tous les parents. Le Relais a donc choisi de prévoir deux permanences régulières pour répondre aux questions sur :

- soutenir son enfant dans sa scolarité ;
- soutenir l'exercice de l'autorité parentale par l'accès aux droits (droits et devoirs des parents).



A photograph of a woman with short brown hair, wearing a purple top, smiling warmly as she hugs a young girl from behind. The girl has her hair in a bun and is wearing a light green and blue long-sleeved shirt. She is sitting on a large cardboard box that has a simple smiley face drawn on its front. The background shows a white wall and a wooden shelf.

# Emploi et logement

La municipalité souhaite apporter à chacun d'entre vous les moyens d'accéder à un emploi et à un logement décent. Elle accompagne chaque Pantinois dans ses démarches.

# L'aide à l'emploi

Aux côtés d'Est Ensemble, qui gère la Maison de l'emploi, la Ville propose d'accompagner le retour à l'emploi et la création d'activité, notamment si vous êtes sans ressources.

**Maison de l'emploi**  
7, rue de la liberté  
(tél.) 01 83 74 56 30  
Du lundi au jeudi  
9h-12h15 et 13h45-17h15,  
vendredi 9h-12h15 et  
13h45-15h30

## Le retour à l'emploi

Vous souhaitez reprendre une activité professionnelle et êtes en recherche d'emploi ? La Maison de l'emploi vous invite à participer à divers ateliers et rencontres. Vous pouvez disposer sur place de :

- conseils pratiques : aide à la réalisation de CV, de lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, recherche de formation et de contrat en alternance ;
- ressources informatiques et documentaires : ordinateurs en libre-service, centre de documentation ;
- informations pour faciliter le quotidien et accompagnement pour d'autres démarches...

**Pantin**  
+

## Faciliter le retour à l'emploi des parents de jeunes enfants

Vous cherchez une formation ou un emploi et avez donc besoin de trouver un mode d'accueil pour votre enfant ? En partenariat avec la CAF, la Ville de Pantin et la Mission locale de la Lyr vous proposent des points d'information concernant :

- les modes d'accueil existants ;
- les démarches et les aides financières ;
- les modalités de recrutement d'une assistante maternelle.

Sur inscription, le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois 14h-16h.

**Relais petite  
enfance**  
La Manufacture  
37/39, rue Victor  
Hugo  
(tél.) 01 49 15 39 55

### Maison de l'emploi

7, rue de la liberté  
(tél.) 01 83 74 56 30  
Du lundi au jeudi  
9h-12h15 et 13h45-17h15,  
vendredi 9h-12h15  
et 13h45-15h30

### Pôle RSA

Maison de l'emploi  
7, rue de la Liberté  
(tél.) 01 49 15 38 00 /  
70 13  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30  
et 13h30-17h30

### Pôle Amélioration et Habitat privé

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 40 90  
Du mardi au vendredi  
de 14h à 17h



### Conseil

#### architectural gratuit

CAUE 93 propose  
gratuitement des  
conseils dispensés par  
des architectes à tout  
particulier souhaitant  
améliorer son habitation  
ou bien construire en  
Seine-Saint-Denis.  
Rdv lundi 9h-12h  
153 avenue Jean Lolive  
93500 Pantin.  
[www.caue93.fr](http://www.caue93.fr)

### Pact Arim 93

Vous renseigne et  
vous accompagne dans  
certaines demandes de  
subventions et projets  
de travaux.  
54-56, avenue du  
président Wilson  
93104 Montreuil-sous-  
Bois Cedex  
(tél.) 01 49 88 46 80  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h

## Vous souhaitez créer votre activité

Pour créer son emploi, monter une entreprise ou un commerce et devenir son propre patron, il faut élaborer un projet porteur et viable. De l'idée à la concrétisation, les étapes et les démarches sont nombreuses. Les conseillers de la Maison de l'emploi vous accompagnent tout au long de vos démarches. N'hésitez pas à les solliciter.

## Vous êtes bénéficiaire du RSA ?

Le pôle RSA est un partenaire essentiel dans votre retour en activité ou en formation. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un conseiller d'insertion et pourrez participer à des initiatives collectives :

- des ateliers de recherche d'emploi ;
- des groupes de parole (communication et estime de soi) ;
- une visite d'espace emploi-formation et forums emploi...



### QUESTION À UN ÉLU : ALAIN PÉRIÈS

## 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement, à l'Habitat et aux Bâtiments

### **Comment la Ville favorise-t-elle l'accès à la propriété pour tous ?**

*La mixité sociale dans le logement voulue par la Ville est indissociable de la possibilité pour les Pantinois de s'engager dans un parcours résidentiel, dont l'aboutissement est l'accession à la propriété.*

*Première condition : la lutte contre la hausse du prix du foncier, réel frein à l'acquisition. Ceci se fait au travers de conventions entre ville et promoteurs fixant des « prix maîtrisés », dont une part de l'ordre de 30 % réservés aux Pantinois, sont à prix encore réduits.*

*Un autre volet est l'accession sociale à la propriété. Une partie du contingent de 33 % de logements sociaux dans toute promotion immobilière, est réalisée par des bailleurs spécialistes de ce type d'acquisition de logements. Ainsi les locataires qui ont besoin de temps nécessaire à l'acquisition et de progression de la charge peuvent se les voir proposer.*

# Le logement

Être bien logé est essentiel. Pour certains, le parcours est rude pour trouver un domicile décent. Avec près de 38% de logement social et un accès facilité à la propriété, Pantin soutient, autant qu'elle le peut, les plus fragiles et les ménages modestes.

## Obtenir un logement social

Disposant de revenus peu élevés, vous rencontrez des difficultés pour louer un logement ? Si vous êtes de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour, vous pouvez peut-être bénéficier d'un logement social.

Vous pouvez dorénavant constituer votre dossier vous-même : enregistrement, modification, renouvellement. Pour cela rien de plus simple. Rendez vous sur le site internet [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr). Vous pouvez aussi aller en mairie et être aidé dans votre démarche.

Votre demande est à renouveler tous les ans. Vous ne faites qu'un seul dossier pour toute la région Île-de-France.

Les logements sont ensuite attribués en priorité aux personnes en situation de handicap, vivant dans un habitat insalubre, expulsées ou menacées d'expulsion, vivant en hébergement d'urgence, victimes de violences conjugales, etc.

## Améliorer son cadre de vie

Vous constatez dans votre logement un ou des problèmes d'insalubrité (forte humidité ambiante, fissures, chutes de matériaux...). La Ville de Pantin met à disposition un inspecteur de salubrité qui étudie les situations et peut être amené à se rendre à votre domicile pour constater les désordres.

Si nécessaire, il interviendra auprès du propriétaire pour que des travaux ou des aménagements soit engagés. Le plus souvent, la résolution de ces problèmes ne nécessite pas de travaux lourds.

Vous habitez dans un immeuble ancien et vous devez faire des travaux de rénovation dans votre logement ?

La Ville de Pantin propose de vous accompagner dans vos démarches ? Différents programmes d'amélioration de l'habitat existent. Renseignez-vous auprès du pôle Amélioration et Habitat privé.

### **Pôle Logement**

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 49  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, 8h30-12h30.  
Accueil téléphonique  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30



### **Vous recherchez un logement ?**

L'Agence immobilière à vocation sociale offre une alternative pour accéder à un logement social.

Soliha (Solidarité pour l'Habitat)

54-56, avenue du Président Wilson  
93104 Montreuil Cedex  
(tél.) 01 49 88 46 80  
[estparisien.soliha.fr](http://estparisien.soliha.fr)

### **ADIL (association départementale d'information sur le logement)**

Pour toute question sur les droits et obligations en matière de logement (achat, location, copropriété...).

Permanences tous les lundis de 14h à 17h sur RDV

Maison de la Justice et du Droit

25<sup>ème</sup> rue du Pré-Saint-Gervais

93500 Pantin  
(tél.) 01 49 83 66 40



# Les dispositifs de solidarité

Attachée aux principes d'égalité et de solidarité, la Ville de Pantin vous guide tout au long de vos démarches de recherche d'emploi, de logement ou sur les questions de prises en charge médicales.

# Les référents professionnels

Vers quels professionnels se tourner quand le quotidien devient difficile ? À Pantin, différents interlocuteurs vous écoutent et vous apportent de l'aide.

## L'assistant(e) social(e)

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie ?

Un(e) assistant(e) social(e) peut peut-être vous aider.

Ce professionnel vous accueille, vous écoute et évalue votre situation ; vous informe sur vos droits ; vous guide dans vos démarches et vous oriente vers les partenaires en fonction de vos difficultés. Il peut également vous proposer un accompagnement social individualisé.

## L'écrivain public

Effectuer certaines démarches administratives n'est pas toujours aisé. Sachez que des écrivains publics peuvent vous accompagner. Gratuitement et uniquement sur rendez-vous, ils vous aident à :

- lire et comprendre vos documents administratifs ;
- remplir des formulaires ;
- rédiger des lettres et établir des dossiers.

## Les aides financières

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Pantin accorde des aides facultatives (bons alimentaires, secours financiers) aux personnes en difficultés, domiciliées dans la commune depuis plus d'un an. Après évaluation de la situation par un(e) assistant(e) social(e), une commission se réunit une fois par semaine pour décider de l'attribution des aides.

**Pôle Social**

Voir p. 93

**Centre communal d'action sociale (CCAS)**

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 40 14  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30, jeudi 8h30-10h30 et 13h30-17h30

**ÉCRIVAIN PUBLIC**

**Quatre-Chemins et Courtilières**

Prendre rendez-vous  
(tél.) 01 48 43 88 26  
Lundi, mardi, jeudi 14h-17h

**Haut et Petit-Pantin et Mairie-Ourcq**

Prendre rendez-vous  
(tél.) 01 57 42 07 85  
Mercredi et vendredi 9h-12h



**Les aides de la CAF**

En fonction de votre situation familiale et de vos ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide : prestation d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, de soutien familial, d'éducation d'enfant handicapé ou de présence parentale. Renseignez-vous [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Pantin  
+



Est  
Ensemble  
Grand Paris

### Maison de la justice et du droit

25ter, rue du Pré-  
Saint-Gervais  
(tél.) 01 41 83 66 40  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 14h-17h

## Mieux connaître ses droits

Comment résilier mon abonnement à internet ? À quel moment déposer mon préavis de départ de mon appartement ? Comment sortir d'un surendettement ? Pour être sûr d'obtenir une réponse claire et fiable à vos interrogations juridiques, vous pouvez vous appuyer sur les services de la **Maison de la justice et du droit**.

## Obtenir information et conseil

Pour vous expliquer vos droits (logement, famille, travail, droit des étrangers...) et vous orienter dans vos démarches, des permanences sont assurées plusieurs fois par semaine par des avocats généralistes ou spécialisés, des juristes ou professionnels du droit.

## Médiation et défense des droits

Le médiateur familial est présent une fois par semaine. Il intervient pour vous aider à résoudre à l'amiable des conflits familiaux : garde d'enfants, droit de visite, procédure de divorce, etc.

Un délégué du défenseur des droits vient également une fois par semaine pour recevoir et étudier gratuitement les demandes concernant : les droits des enfants, la sécurité, la lutte contre les discriminations, la médiation avec les services publics.

Tous ces services sont gratuits et confidentiels.

# L'aide aux victimes de violences conjugales

Pantin est mobilisé pour que cesse la violence conjugale sous toutes ses formes.

## Un suivi complet

La Ville de Pantin a mis en place un réseau de professionnel pour aider les victimes de violences conjugales à sortir de leur isolement. Le personnel du pôle Social, des centres de PMI, du Relais des parents, des centres sociaux... sont là pour accueillir, écouter, orienter, accompagner les victimes dans leurs démarches. Les médecins et professionnels des CMS assurent les soins en toute confidentialité et peuvent établir les certificats médicaux nécessaires. L'association SOS Victimes 93 assure des permanences spécialisées à la Maison de la justice et du droit pour apporter des conseils juridiques gratuits aux personnes victimes. La brigade locale de protection des familles du commissariat de Pantin intervient sur toutes les violences intra-familiales et violences sur mineurs. Ces agents de police spécialisés sont disponibles pour recevoir les victimes de violences conjugales.

### Pôle Social

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 56  
Lundi, jeudi 13h30-17h, mardi, mercredi, vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h

### Les centres de PMI

Voir p. 73

### Relais des parents

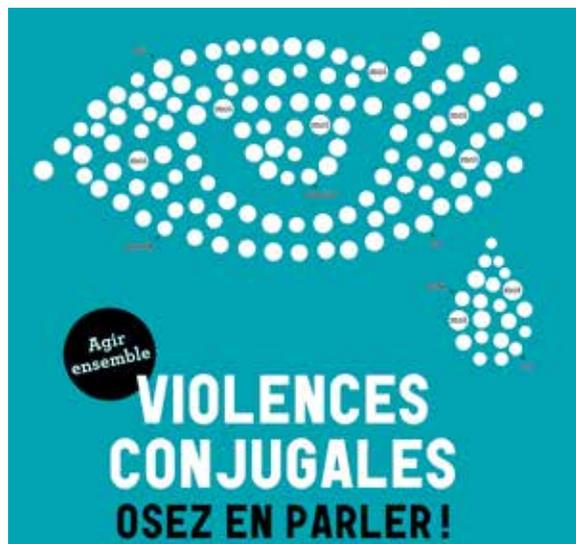
Voir p. 80

### Les centres municipaux de santé

Voir p. 74

### Police municipale

197-201, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 49 15 71 00  
Du lundi au samedi 7h30-20h, dimanche 7h30-15h



### Commissariat

Brigade de protection des familles  
14, rue Eugène et Marie Louise Cornet  
(tél.) 01 41 83 45 00  
7 jours/7, 24h/24

### Courtilières

Avenue des  
Courtilières  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Du lundi au vendredi  
9h-12h et 13h30-19h,  
samedi 9h-13h et  
14h-17h

### Haut-Pantin

42/44, rue des  
Pommiers  
(tél.) 01 49 15 45 24  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

### Petit-Pantin

210, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 41 50 50 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30, vendredi  
13h30-17h30

### Quatre-Chemins

\_Antenne Vaillant  
42, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 39 10  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

\_Antenne Diderot  
148/150, avenue Jean  
Jaurès  
(tél.) 01 48 40 26 17 / 33 79  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

## L'accompagnement des personnes non-francophones

Pour pouvoir se débrouiller dans la vie courante lorsqu'on arrive d'ailleurs, il faut apprendre le français. Des premiers pas dans la langue à l'apprentissage approfondi, en passant par l'inclusion citoyenne, Pantin met tout en œuvre pour aider les non-francophones à s'intégrer.

### L'apprentissage du français pour les adultes

Besoin d'aide pour apprendre la langue française ou améliorer votre pratique ? Les maisons de quartier dispensent des cours et animent des ateliers sociolinguistiques pour adultes. Des visites de lieux de proximité (La Poste, bibliothèques...) sont également organisées. Progresser en vocabulaire et en compréhension de la langue, ça facilite les démarches du quotidien et la communication en général !

### Les ateliers de conversations dans les bibliothèques

Vous apprenez le français et vous souhaitez le pratiquer ? Dans les trois bibliothèques, une fois par mois, est proposé un atelier de conversation pour progresser. Les bibliothécaires mettent également à disposition des participants des méthodes d'apprentissage, des exercices et des documents pour préparer des tests. Des méthodes de français langue étrangère sont aussi accessibles sur le site des bibliothèques.

## Le conseil pour la citoyenneté des étrangers

Afin que tous les Pantinois puissent participer à la vie de la ville même s'ils ne sont pas de nationalité française, un conseil pour la citoyenneté des étrangers a été créé.

30 hommes et femmes habitants de tous les quartiers et membres d'associations se réunissent régulièrement pour être acteurs de la vie locale, lutter contre les discriminations, soutenir le droit de vote et l'éligibilité des citoyens étrangers aux élections locales, améliorer l'accès aux droits et surtout s'exprimer et faire entendre leur voix. Pendant un mandat de deux ans, les conseillers travaillent en commissions et rencontrent les habitants lors de World cafés, Samedis du droit... Au programme : création d'un guide d'accueil des résidents étrangers, festival interculturel...



LES BIBLIOTHÈQUES

### **Elsa Triolet**

102, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 49 15 45 04  
Mardi 13h-19h, mercredi  
10h-12h et 14h-18h,  
vendredi 10h-19h,  
samedi 10h-13h et  
14h-18h

### **Jules Verne**

73, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 45 20  
Mardi 13h-19h, mercredi  
10h-12h et 14h-18h,  
vendredi 13h-19h,  
samedi 10h-13h et  
14h-18h

### **Romain-Rolland**

Maison de quartier des  
Courtilières  
1, avenue des  
Courtilières  
(tél.) 01 49 15 37 20  
Mardi 13h-19h, mercredi  
10h-12h et 14h-18h,  
vendredi 13h-19h,  
samedi 10h-13h et  
14h-17h

### **Pôle Démocratie locale**

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 38 06  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30



A young woman with curly hair is seated in a wheelchair, looking down at a document. A woman with long dark hair is leaning over her, smiling and looking at the same document. In the background, another person is partially visible, also looking at the document. The scene is set in what appears to be a classroom or office environment. A large purple circular graphic is overlaid on the left side of the image, containing the text.

# Vivre le handicap

Offrir un cadre de vie agréable aux habitants, c'est bien. Mais n'oublions pas que pour certains d'entre nous la Ville doit s'adapter tout particulièrement.

# Les aides de tous les jours

Pour les plus fragiles, le service d'aide et de soins à domicile propose des aides ponctuelles ou quotidiennes pour améliorer ou faciliter la vie de tous les jours.

## Pôle Maintien à domicile

84-88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 51  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h30  
Permanences  
téléphoniques 12h30-  
13h30  
Intervention 8h-20h

## Les soins infirmiers à domicile

Une prescription médicale vous permet de bénéficier (ou de faire bénéficier un proche) de soins infirmiers à domicile ? Le CCAS met à votre disposition une unité chargée de dispenser des soins de santé et d'hygiène. Organisée pour intervenir 7 jours sur 7, de 8h à 20h, elle est composée d'aide-soignants et d'un infirmier.

## L'accompagnement à la vie au domicile

Vous avez besoin d'une aide pour faciliter vos journées ? Les auxiliaires de vie sociale peuvent vous assister au quotidien : toilette, prise de médicaments, entretien du linge, courses et repas comptent parmi leurs interventions. Ils sont également à même d'effectuer vos démarches administratives. Ils constituent un précieux lien avec le monde extérieur, dans un esprit de convivialité.

## Des repas équilibrés

Près de 13 000 repas sont chaque année apportés au domicile des personnes fragilisées. Ce service fonctionne tous les jours, même fériés.



### La MDPH

La Maison départementale des personnes handicapées a été créée pour faciliter les démarches des personnes handicapées. Ses missions principales sont :

- informer, accompagner, conseiller les personnes handicapées et leurs proches ;
  - fournir un accès aux droits et prestations.
- [www.place-handicap.fr](http://www.place-handicap.fr)

### La Sécurité sociale

Elle reconnaît le handicap avec une mise en invalidité. Cette reconnaissance est demandée par le médecin traitant au médecin conseil de la Sécurité sociale.

**L'Institut médico-éducatif Louise Michel** accueille des enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle et leur propose un enseignement spécialisé, adapté à leurs difficultés.  
64, rue Charles Auray à Pantin  
(tél.) 01 48 44 00 01

## Lessivage et petit bricolage

Lessiver les murs ou les placards de la cuisine, entretenir la moquette, faire les vitres... Ces tâches ponctuelles, indispensables pour conserver un logement sain et agréable, peuvent être confiées à des techniciens. En cas de besoin, ils peuvent se charger de menues réparations, hors travaux relevant d'artisans professionnels (plomberie, peinture...).

## La téléassistance 24h/24

Le service de téléassistance vous permet d'être relié en permanence à une centrale d'écoute, par le biais d'un petit appareil en forme de médaillon, à porter autour du cou ou au poignet. Une simple pression et un médecin, les services d'urgence ou les pompiers sont prévenus !



## Des pistes d'évolution

- **La charte « Ville Handicap »** a pour objectif d'intégrer au mieux les personnes handicapées à la vie de la cité, facilitant ainsi leur quotidien et celui de leurs proches.
- **La commission communale d'accessibilité** établit un bilan annuel des travaux engagés par la Ville (voirie, accès aux équipements municipaux...) et aborde les problèmes d'accessibilité repérés par les habitants en situation de handicap.
- **Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** permet de programmer les travaux de voirie liés aux espaces publics, en cohérence avec les politiques de déplacements et d'urbanisme.



### Les associations

#### **pantinoises**

**L'APAJH** facilite l'insertion sociale, l'accès à l'éducation et à l'emploi des enfants et adolescents en situation de handicap.  
64, rue Charles Auray  
(tél.) 01 48 50 20 28  
[www.apajh.org](http://www.apajh.org)

**L'APF** soutient les personnes en situation de handicap moteur et leur famille.  
17, rue des Berges  
(tél.) 01 48 10 25 35  
Du lundi au vendredi  
9h-12h et 13h-17h  
<http://apf93.blogs.apf.asso.fr>

**L'Unafam** soutient et informe les familles confrontées aux troubles psychiques d'un proche.  
(tél.) 01 43 09 30 98 ou  
06 87 55 99 63 ou par  
mail [93@unafam.org](mailto:93@unafam.org)  
[www.unafam93.org](http://www.unafam93.org)



# Mes sorties en famille



# Les lieux incontour- nables

Lire et rêver, se cultiver,  
bouger, créer ensemble.  
Pantin met à la disposition de  
tous ses habitants des lieux de  
loisirs et de culture de grande  
qualité.



# Les établissements culturels

Avec un programme à faire pâlir d'envie des grandes villes et des prix abordables, Pantin a pour ambition de rendre accessible la culture au plus grand nombre. De nombreuses structures culturelles proposent aux familles des activités originales.



**Ciné 104**  
104, avenue Jean Lolive  
tél.) 01 49 15 40 25  
[www.cine104.com](http://www.cine104.com)

**Festival Côté Court**  
[www.cotecourt.org](http://www.cotecourt.org)

## Le Ciné 104

Cinéma d'art et essai, le Ciné 104 propose mensuellement une programmation de qualité, ouverte sur la création internationale. Tous les mois, sont également organisées des rencontres avec des réalisateurs pour vous permettre de découvrir la face cachée de la création cinématographique. Labellisé jeune public, le Ciné 104 accueille les enfants les après-midi pour des ciné-goûters où ils savourent tout à la fois des films d'animation faits de fils, de bouts de laine et de pâte à modeler et un délicieux goûter ! Soirées spéciales, soirées philo... : le Ciné 104 est une ressource inépuisable de découvertes.

### **FESTIVAL CÔTÉ COURT**

Chaque année le Ciné 104 accueille en juin, pendant 10 jours, l'un des plus importants festivals français consacrés au court métrage : Côté Court. Vous pourrez y découvrir plus de 250 films, rencontrer les 150 artistes présents. Reconnu pour la qualité de sa programmation, Côté Court a récompensé de jeunes réalisateurs devenus des figures du cinéma français comme François Ozon ou Emmanuelle Bercot.



Pantin  
+

## Un équipement culturel aux Courtilières

Ce nouveau lieu aura trois vocations : accueillir une bibliothèque sur 600 m<sup>2</sup> (soit le double de l'actuelle bibliothèque Romain-Rolland), une ludothèque de 200 m<sup>2</sup>, et une salle de diffusion de spectacles ou de films pour 120 personnes. Un espace convivial complètera l'ensemble. Cet établissement doit permettre aux habitants de partager la culture sous toutes ses formes et de devenir acteurs de l'animation du quartier des Courtilières.

Entouré d'un théâtre de verdure et agrémenté de jets d'eaux, ce bâtiment futuriste, conçu comme une prolongation du Serpentin, deviendra bien vite un lieu de rencontre incontournable.

## Les bibliothèques

À Pantin, trois bibliothèques accueillent parents et enfants : Elsa Triolet, Jules Verne et Romain Rolland. Pour pouvoir accéder à l'ensemble de ce réseau et à tous ses services, il suffit de s'inscrire gratuitement dans l'une des bibliothèques.

Elles vous proposent de consulter près de 160 titres de presse, d'emprunter un ou plusieurs livres parmi les 110 000 ouvrages disponibles. Il est également possible de bénéficier, sur inscription, d'un accès internet (Elsa Triolet et Jules Verne) ainsi que de ressources numériques accessibles depuis chez soi pour du soutien scolaire du CP à la licence.

Vivantes et ouvertes sur la ville, les bibliothèques organisent tout au long de l'année des expositions, des rencontres et des animations pour tous les âges.

### DONNER LE GOÛT DE LA LECTURE AUX ENFANTS

- **Tout-petit tu lis** : tous les mois, vous pouvez vous plonger avec votre enfant de 0 à 3 ans dans l'univers de la littérature enfantine. Berceuses, petites histoires : c'est à un doux moment de partage avec votre enfant que vous invitent les bibliothèques de Pantin.
- **Lectures contées** : Pour votre enfant de 3 à 6 ans, rien de mieux pour découvrir le monde merveilleux des livres. Contes merveilleux, aventures, poésies et comptines : c'est tout un univers nouveau et attirant qu'ils pourront imaginer. Autant de bons moments que vous pourrez partager avec eux.



### LES BIBLIOTHÈQUES

#### Elsa Triolet

102, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 49 15 45 04  
Mardi 13h-19h, mercredi  
10h-12h et 14h-18h,  
vendredi 10h-19h,  
samedi 10h-13h et  
14h-18h

#### Jules Verne

73, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 45 20  
Mardi 13h-19h, mercredi  
10h-12h et 14h-18h,  
vendredi 13h-19h,  
samedi 10h-13h et  
14h-18h

#### Romain-Rolland

Maison de quartier des  
Courtilières  
1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 20  
Mardi 13h-19h, mercredi  
10h-12h et 14h-18h,  
vendredi 13h-19h,  
samedi 10h-13h et  
14h-17h



# Pantin, fierté culturelle

Peu de villes moyennes accueillent des établissements culturels de réputation internationale. Art contemporain, musique, danse : Pantin accueille le nec plus ultra de l'art, qu'il se déploie dans des établissements publics ou via l'initiative privée.

## ■ Le Centre national de la danse

Créé en 1998, le CND est un centre d'art pour la danse. Lieu unique à l'architecture remarquable et emblématique du style brutaliste des années 1970, il accueille chorégraphes, danseurs et chercheurs, mais aussi le public lors de spectacles et d'expositions. Sa programmation est destinée à tous, et nombre de ses activités sont en direction des plus jeunes et des amateurs passionnés.

## ■ Galerie Thaddaeus Ropac

Pantin accueille une des galeries privées les plus renommées en matière d'art contemporain : Ropac. Installée dans une ancienne chaudronnerie du XIX<sup>e</sup> siècle, ses salles aux proportions monumentales hébergent des expositions d'artistes majeurs de notre temps : Anselm Kiefer, Alex Katz, Georg Baselitz...

## ■ Magasins généraux

Ce centre de création fondé par l'agence de publicité BETC est ouvert dans l'ancien site industriel occupé jadis par les douanes sur 20 000 m<sup>2</sup>. Il rassemble de nombreux résidents, dont des labels de musique et le Cneai (Centre national édition art image) qui invite des artistes émergents ou reconnus autour de questions de société.

## ■ La Cité de la musique - Philharmonie de Paris

À Paris (mais aux portes de Pantin) se situe cette institution imaginée par l'architecte Jean Nouvel pour sa partie la plus récente. Le lieu est doté de plusieurs salles de concert à l'acoustique exceptionnelle, d'un musée, d'une médiathèque et de nombreux espaces pédagogiques pour développer la connaissance de la musique et sa pratique, quel que soit l'instrument ou le style.

## ■ Parc de la Villette

Le parc de la Villette est à la fois le plus grand espace vert de Paris et un endroit qui rassemble de nombreuses institutions culturelles à l'aura internationale : Grande Halle de la Villette, Zénith, Théâtre Paris-Villette, Cabaret Sauvage, Cité des sciences et de l'industrie... Tous contribuent au dynamisme et à la richesse culturelle du Grand Paris.

### Centre national de la danse

1, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 41 83 27 27

### Galerie

#### Thaddaeus Ropac

69, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 55 89 01 10

### Magasins généraux

1 rue de l'Ancien  
canal

### Cité de la musique - Philharmonie de Paris

221, avenue Jean  
Jaurès 75019 Paris  
(tél.) 01 44 84 44 84

### Parc de la Villette

211, avenue Jean  
Jaurès 75019 Paris  
(tél.) 01 40 03 75 75

## Ludothèque

12, rue Scandicci  
(tél.) 01 49 15 70 00  
Mardi, jeudi, vendredi  
16h30-18h, mercredi et  
samedi 10h-12h30 et  
14h-18h  
Vacances scolaires :  
Du lundi au vendredi  
10h-12h30 et 14h-18h.  
Les activités prennent  
fin 15 minutes avant la  
fermeture.

# Les loisirs

Indispensables à la qualité de vie, les loisirs que vous proposent la Ville vont de la ludothèque pour les petits et grands, aux sorties à Paris et en province : une diversité de propositions à découvrir tout au long de l'année.

## La ludothèque

Ouverte aux enfants comme aux parents, la ludothèque de Pantin propose en un seul espace 4 000 jeux différents. Une équipe est à votre disposition pour vous aider à choisir le jouet le plus adapté à votre enfant ou encore pour vous initier à un nouveau jeu. Multimédia, jeux vidéos, de construction, d'imitation, d'extérieur, d'exercices ou de société : chacun peut trouver son bonheur ! L'accès à la ludothèque est soumis à une inscription. Elle vous permet d'emprunter certains jeux pour continuer chez vous une partie passionnante !

“

### PAROLE DE

### Caleb, 26 ans

*J'ai découvert la ludothèque par une amie il y a quelques mois. C'est un bon moyen d'oublier les soucis de la journée et de décompresser. Dans cet espace déconnecté de l'extérieur, on partage tous le même objectif : s'amuser ! Récemment, nous avons même sympathisé avec un couple de retraités contre qui on compte bien prendre notre revanche lors de la prochaine soirée jeux !*



### **Piscine Leclerc**

49, avenue du Général  
Leclerc

(tél.) 01 83 74 56 60

Mardi 12h-13h30 et

17h-18h45, mercredi

12h-18h45, jeudi

12h-13h30, vendredi

12h-13h30 et 17h30-

20h45, samedi 9h-12h

et 14h-18h45, dimanche

9h-12h

Vacances scolaires :

mardi au jeudi 9h-18h45,

vendredi 9h30-20h45,

samedi 9h-12h et

14h-18h45 et dimanche

9h-12h

### **Bassin Maurice Baquet**

8, rue Honoré

d'Estienne d'Orves

(tél.) 01 49 15 40 70

## **La piscine**

Petit bijou architectural bâti dans les années 1930, le bâtiment en briques rouges qui abrite la piscine Leclerc est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et a reçu le label Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle. Un programme de réhabilitation et d'extension devrait la transformer d'ici 5 ans en complexe nautique. En attendant, l'équipe sportive accueille les Pantinois toute la semaine (sauf le lundi) et propose une gamme élargie d'activités : gym aquatique, plongée sous-marine, initiation à la natation, perfectionnement avec le club local...

### **LES BÉBÉS-NAGEURS**

Les tout-petits ont tous les réflexes du futur nageur : blocage de la respiration et mouvements des bras et des jambes. Les séances bébés-nageurs vont leur permettre de découvrir en plus le plaisir de flotter et de jouer avec l'eau. Dans une eau chaude, accompagné d'au moins un de ses parents, votre enfant se familiarisera bien vite à l'environnement aquatique. Les inscriptions se font en septembre.

### Courtilières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 00  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-  
18h30, samedi 9h-13h  
et 14h-17h

### Haut-Pantin

42/44, rue des  
Pommiers  
(tél.) 01 49 15 45 24  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

### Mairie-Ourcq

12, rue Scandicci  
(tél.) 01 49 15 70 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 14h-18h

### Petit-Pantin

210, avenue Jean Lolive  
(tél.) 01 41 50 50 00  
Du lundi au jeudi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30, vendredi  
13h30-17h30

### Quatre-Chemins

\_Antenne Vaillant  
42, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 39 10  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

\_Antenne Diderot  
148/150, avenue Jean  
Jaurès  
(tél.) 01 48 40 26 17 / 33 79  
Du lundi au jeudi 9h-12h  
et 13h30-17h, vendredi  
13h30-17h

## Les maisons de quartier

Imaginées pour permettre à chaque Pantinois de devenir un acteur local, les maisons de quartier sont à votre disposition pour développer des projets, organiser et participer à leurs multiples activités. Dans chaque maison, il est possible de choisir entre des activités sportives comme la gymnastique, des activités culturelles comme le théâtre ou la musique, des sorties en groupe ou encore des activités plus éducatives comme l'aide au devoir. Le programme de chaque maison est établi chaque mois. Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial.

### DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES À PARTAGER EN FAMILLE

Grâce aux rencontres musicales, les enfants partagent avec vous un moment d'écoute et d'apprentissage au son et à la musique. Des ateliers percussions sont proposés dans certains quartiers et des heures du conte dans d'autres.

### DES SORTIES CULTURELLES ET DES ESCAPADES À PETITS PRIX

Vous pouvez également participer en famille aux nombreuses sorties organisées : spectacles, expositions, visites guidées de monuments parisiens. En plus de découvrir de nouveaux lieux, vous rencontrez d'autres habitants du quartier. Chaque été, de nombreuses sorties sont organisées à la mer, en base de loisirs... pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances.





#### LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

##### **Le Cerf-volant**

43, rue des Pommiers  
(tél.) 01 49 15 45 24  
Mardi 9h30-11h30

##### **La Farandole**

**Centre de PMI  
des Courtilières**  
Parc des Courtilières  
(tél.) 01 71 29 23 90  
Mardi 14h-16h30

##### **Le Jardin des couleurs**

**Centre de PMI  
Françoise Dolto**  
35, rue Formagne  
(tél.) 01 71 29 56 60  
Vendredi 9h30-12h

##### **Petits pas**

**Centre de PMI Cornet**  
10/12, rue Cornet  
(tél.) 01 71 29 56 40  
Mercredi 14h30-16h30

##### **L'Heure des bébés**

**Centre de PMI  
des Courtilières**  
3, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 48 37 59 34  
Jeudi 9h30-11h30

## **Les accueils enfants/parents**

Situés dans plusieurs points de la ville, ces espaces agréables sont ouverts aux enfants de moins de 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte de référence. Ces accueils proposent des activités ludiques sans rendez-vous et tout au long de l'année (sauf vacances scolaires). Idéal pour préparer l'enfant à la séparation, poser des questions à des professionnels ou tout simplement vous permettre de nouvelles découvertes avec votre enfant.



Pantin  
+

**Domaine de Montrognon**  
4, chemin de Montrognon  
95660 Champagne-sur-Oise  
(tél.) 01 34 70 10 18

## Un petit air de campagne

À 40 km de Pantin, une auberge et une villa vous attendent ! Le **domaine de Montrognon**, propriété de la ville, est utilisé par les centres de loisirs ou les classes maternelles dans le cadre de mini-séjours. Mais il est aussi disponible à la location pour les Pantinois. Pouvant accueillir 40 à 50 personnes, il est idéal pour organiser des banquets, des fêtes familiales, des réunions d'associations. Doté de grandes salles et d'un beau parc boisé, il est apprécié pour les temps de travail hors les murs. Implanté au cœur du Vexin français, le domaine constitue une porte d'accès à des loisirs les plus variés : promenades en forêt, équitation, vélo mais aussi canoë-kayak ou avirons.

Pour le réserver, il faut être habitant de Pantin et constituer un groupe d'un minimum de 20 personnes.

## Les parcs et jardins

Pour le plaisir de tous, chacun des 20 parcs et jardins publics pantinois a son esprit bien à lui. Agrandis, redessinés, dotés de plantations nouvelles, tous auront été rénovés d'ici à 2020. Atmosphère sportive ou plus zen, la majorité des projets se réalise en concertation avec la population. En 2015, la ville a obtenu une 3<sup>e</sup> fleur au concours des villes fleuries.

### Direction des Espaces publics

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
espacespublics@ville-  
pantin.fr  
(tél.) 01 49 15 41 77 /  
0800 093 500  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30

## Les espaces verts de la ville

La Ville de Pantin offre de nombreux lieux où renouer avec la nature, grâce à ses sept vrais parcs, répartis dans tous les quartiers. Dotés d'aires de jeux adaptées à tous les âges, parfaitement sécurisés et ouverts toute l'année, ils constituent des lieux de promenades et de détente pour les familles. Chaque quartier possède également plusieurs squares où vos enfants aimeront venir jouer et courir après l'école. Enfin, ceux d'entre vous qui ont la main verte pourront s'essayer aux plantations dans les jardins partagés ou fleurir leur balcon dans le cadre de l'opération "Un jardin côté rue".



### Parc des Courtilières

au cœur du Serpentin  
Du 15 mai au 15 octobre  
8h-21h  
Du 16 octobre au 14 mai  
9h-18h

## Le parc des Courtilières

Au cœur du quartier des Courtilières, le parc de 4,2 hectares a révélé son nouveau visage en 2018. Planté de 187 nouveaux arbres aux couleurs de feuillages choisies en cohérence avec les façades du Serpentin, il est doté de nouvelles aires de jeux, d'espaces de détente, et offre aux enfants du quartier des possibilités quasi infinies de jeux.

## La Corniche des forts

Sur les hauteurs de la ville, les 64 hectares de la Corniche des forts est en cours d'aménagement. Autour de la Folie de Pantin, bâtiment emblématique du XVIIIe siècle, transformé en Maison de la nature, le lieu accueillera une base de loisirs avec des propositions très variées d'activités de plein air.

## Les pistes cyclables

Le long du canal de l'Ourcq, vous et votre famille, pourrez vous lancer des défis de vitesse ou simplement profiter du paysage tout en pédalant gaiement. Les nouvelles pistes cyclables parfaitement intégrés aux récents aménagements vous permettront de traverser toute la ville jusqu'à la Cité des Sciences de la Villette ou de démarrer l'itinéraire cyclable vers le parc de la Poudrerie à Villepinte.

Pantin  
+

## Une promenade de santé

Vous souhaitez compléter votre footing par quelques étirements ou faire des exercices de fitness en plein air ? C'est désormais possible avec le tout nouveau **parcours sportif** installé le long du canal de l'Ourcq. Sur près de 8 km, de Paris à Sevran, vous pouvez profiter de tout nouveaux agrès de musculation. Profitez d'une balade en famille pour vous essayez à la quinzaine d'appareils accessibles sur Pantin (taille minimum requise 1,40 m). Les plus motivés choisiront un parcours plus soutenu. À chacun son rythme, à chacun son niveau !

# Profiter du commerce de proximité

Bien vivre en ville, c'est aussi avoir tout ce dont on a besoin à portée de main. Grâce aux efforts des commerçants et à la priorité donnée par la Ville aux commerces de proximité et aux marchés, rien de plus simple que de faire ses courses à Pantin !

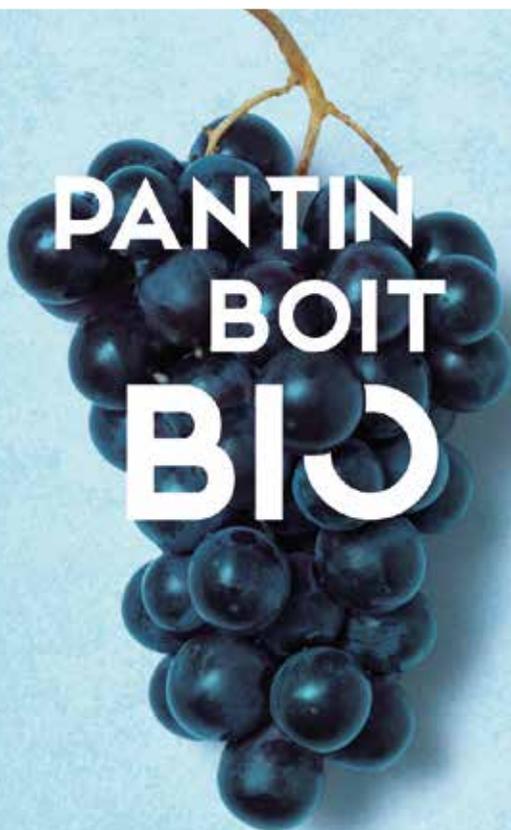
## 3 marchés, 3 ambiances

Que ce soit au marché de l'Église, à Magenta ou à Olympe de Gouges, chaque jour d'ouverture s'accompagne d'une animation : écouter de la musique, se faire « tirer » le portrait par un peintre ou encore découvrir les mutations de son quartier... Chaque marché a également ses spécificités.

Olympe de Gouges est le plus petit et réservé à l'alimentation et aux vêtements. À l'Église, une place importante est donnée aux produits du terroir. Quant au marché Magenta, il propose toute une gamme de produits exotiques.

Grâce à des horaires diversifiés, il est toujours possible de trouver un marché ouvert du mardi au dimanche.





Pantin  
+

#### LES MARCHÉS

##### Église

Mardi, jeudi et  
samedi 8h-13h

##### Magenta

Vendredi 13h-19h  
Dimanche 8h-13h

##### Olympe de Gouges

Mercredi, vendredi  
et dimanche 8h-13h

## Tout bon, tout bio !

Depuis 2016, la Ville de Pantin se mobilise pour rythmer l'année d'opérations bio, durables et goûteuses.

En mars et octobre, un marché paysan axé sur les circuits courts est organisé avec les Amis de la Confédération paysanne. En mai, la Semaine du développement durable et son marché Bio proposent des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

Et en juin, le Salon des vins biodynamiques et nature, dans le cadre de Pantin la fête, présente une trentaine de petits producteurs. Les Pantinois ont donc toutes les cartes en main pour consommer malin et durable !



QUESTION À UNE ÉLUE : ZORA ZEMMA

## conseillère municipale déléguée au Commerce et à la Valorisation touristique

**La Ville veut dynamiser ses marchés. En quoi les familles sont-elles concernées ?**

*Pantin dispose de 3 marchés qui permettent, 8 fois par semaine, d'offrir aux habitants une variété de produits et de services. Le marché crée aussi de l'emploi et a des retombées positives sur les commerces de proximité. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre des populations très variées.*

*Les familles y sont tout particulièrement bienvenues. Avec les « invités du marché », des animations et des dégustations régulières sont présentées pour le plaisir des grands et des petits. Au marché, les enfants accompagnés de leurs parents, peuvent faire l'apprentissage de la découverte du goût, des saveurs exotiques, des produits régionaux...*

*La traçabilité, la qualité affichée et la fraîcheur des produits permettent de renouer avec la saisonnalité et le goût.*

*Rien ne remplace le bonheur de faire ses courses au grand air.*

## Un label pour privilégier la qualité

Faire ses courses dans son quartier en étant sûr d'être bien accueilli et de trouver des bons produits : un rêve ? À Pantin, c'est une réalité, grâce au Label Pantin Qualité. Il suffit de voir le macaron apposé sur la vitrine pour être certain de faire des achats de qualité dans un cadre agréable et d'être servi avec le sourire. Mis en place par la Ville, le Label repose sur l'évaluation des commerces selon plusieurs critères par des clients mystères. Il permet de distinguer chaque année, des commerçants désireux de donner le meilleur à leurs clients. Retrouvez la liste des commerçants labellisés sur le site internet de la ville.



# Fêtes et spectacles pour tous

L'année, à Pantin, est rythmée par les festivités. En hiver ou en été, la ville bouge. Du sport ou du farniente sous le signe de la convivialité : il y en a pour tous les goûts !

# Les fêtes populaires

À chaque saison, la Ville vous convie à une grande fête pour partager le plaisir de la musique, de la neige, de l'été : bref, pour célébrer Pantin tous ensemble.

## Les Foulées pantinoises

À Pantin, depuis plus de 40 ans, mai est le mois des Foulées. Les coureurs parcourent une boucle de 10 km. Cette course est qualificative pour les championnats de France.

## Pantin la fête

Au mois de juin, la ville est en liesse pour Pantin la fête ! Pendant deux jours, petits et grands ne sauront plus où donner de la tête. Du bar à biberon des tout-petits aux joutes nautiques, de la brocante au village jeunesse : Pantin la fête, c'est l'été avant l'heure sur les rives du canal.

## 14 juillet

Le rendez-vous à ne pas manquer est la fête du 14 juillet. Au stade Charles Auray, la journée débute par un grand pique-nique républicain, se poursuit avec le bal populaire et finit en apothéose avec le grand feu d'artifice, tiré désormais depuis les rives du canal, face à la place de la Pointe !

## L'été en fête

Dans tous les quartiers et tout au long de l'été, les habitants sont invités à profiter d'animations en extérieur : spectacles, concerts, jeux géants... Des péniches restent à quai et proposent pauses gourmandes et activités familiales.



### Comité départemental du Tourisme

Vous souhaitez découvrir le département et ses environs ? Le CDT vous informe sur les balades, les rencontres et les conférences à ne pas manquer, tout au long de l'année.

[www.tourisme.com](http://www.tourisme.com)

## Village d'hiver

Pendant les vacances de fin d'année, un village d'hiver de 300 m<sup>2</sup> est installé au stade Sadi Carnot. L'occasion rêvée de s'adonner aux joies de la glisse et aux batailles de boules de neige !



**QUESTION À UN ÉLU : DAVID AMSTERDAMER**

### **conseiller municipal délégué aux Affaires générales, aux Fêtes et aux Cérémonies**

***Le village d'hiver attire toujours plus de Pantinois.  
Quelles sont les raisons de ce succès ?***

*Le village d'hiver anime les vacances de Noël des Pantinois depuis 4 ans. Le lieu est très populaire parce qu'il est très familial. Raquettes, sauts à bouée, boules de neige, piste de ski de fond... : toutes les activités s'adressent aux familles, des jeunes enfants aux ados, sous le regard complice des parents et l'œil attentif des animateurs sportifs de la Ville.*

*Passer une heure ou tout un après-midi dans une station de ski, en région parisienne, c'est une vraie opportunité ! Hormis la pause gaufre-chocolat chaud, tout ce qui est proposé est évidemment gratuit. Et la neige est fabriquée naturellement, à partir d'eau recyclée. Accessibilité, convivialité, éco-responsabilité : c'est la marque de fabrique des événements imaginés par la municipalité. Cette année, le village d'hiver a accueilli 13 000 Pantinois.*

# Les rencontres citoyennes

S'informer, se mobiliser, s'engager... : la Ville propose un certain nombre de temps forts citoyens.

## Les nouveaux Pantinois

Vous venez d'emménager à Pantin ? Cette soirée est faite pour vous. Vous pourrez rencontrer les services et échanger avec les agents sur les dispositifs pantinois ou les prochains événements. Et les plus chanceux pourront faire une visite de la ville avec le maire comme guide. Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de vous inscrire en mairie ou sur le site internet de la ville.

## La semaine du développement durable

Semaine de sensibilisation aux gestes écologiques et durables, elle vous permet de manière concrète, ludique et conviviale de faire évoluer vos pratiques quotidiennes en matière de transports, de consommation d'énergies, d'alimentation... et surtout de réaliser au passage quelques économies pour votre famille. Tous éco-citoyens !

## Le Salon des associations

Rendez-vous incontournable de chaque rentrée scolaire, le Salon des associations vous permet de découvrir le tissu associatif pantinois avec au programme des démonstrations, des initiations et des idées d'activités pour toute la famille.

### Maison des associations

1, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 49 15 41 83  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h30

### Mission Environnement et Développement durable

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 77

**Direction  
du Développement  
socio-culturel**

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 70  
Du mardi au vendredi  
10h-12h30 et 14h-17h  
Permanence  
téléphonique  
lundi 14h-17h

**Les salles  
de spectacles**

Salle Jacques Brel  
42, avenue Édouard  
Vaillant

**Théâtre du Fil de l'eau**  
20, rue Delizy

## La Saison culturelle

Pluridisciplinaire, ouverte sur le monde, foisonnante et créative, la Saison culturelle est une invitation à découvrir des artistes tous uniques. Des tarifs adaptés, un abonnement annuel, des forfaits : tout est prévu pour que vous puissiez profiter de la richesse des spectacles, des expositions et des rencontres.

### L'abonnement et les formules promotionnelles

Vous aimez le théâtre, la musique ? Vous voulez découvrir de nouveaux artistes sans vous ruiner ? C'est ce que vous permet l'abonnement à la Saison culturelle avec une nouvelle formule. Plus simple, plus claire et avec toujours plus d'avantages, bénéficiez de places à 5 ou 8 €, avec en plus, un verre offert lors de votre première venue. Vous pouvez aussi profiter d'offres tarifaires exceptionnelles auprès de nos partenaires (la Dynamo de Banlieues Bleues, la Philharmonie, le Centre national de la danse, la Villette..). Et encore plus de nouveautés avec la carte Famille. Payez 26 € pour une sortie à 4, soit, 6,5 € la place, et bénéficiez de 11 spectacles accessibles le week-end, le mercredi et en soirées.

### Autour des spectacles

Assister aux spectacles, rencontrer les compagnies, participer à des ateliers de pratique de jonglage ou de marionnettes, et même monter sur scène : la Saison propose toutes sortes de rencontres et d'activités avec les artistes, pour compléter votre expérience de spectateur.

### Le théâtre du Fil de l'eau

D'une ancienne usine en briques, la Ville a fait un lieu culturel pour tous les Pantinois. Avec ses 220 places, le théâtre au Fil de l'eau est bien plus qu'une simple salle de spectacles. Offrant une programmation théâtrale à la fois accessible et audacieuse, il accueille de nombreuses manifestations ou des expositions d'art contemporain. Des artistes y viennent en résidence et montent leurs projets avec les Pantinois, transformant ainsi cet ancien espace industriel, en poumon de la création culturelle.



**QUESTION À : JEAN CHRÉTIEN**

## **adjoint au maire délégué à la Vie culturelle, au Patrimoine et à la Mémoire**

***Les Sheds seront bientôt un nouveau lieu de culture aux Quatre-Chemins. Quelle ambition pour ce projet ?***

*Après les anciens Moulins de Pantin, les Magasins généraux, la Manufacture..., la réhabilitation des sheds montre une nouvelle fois notre attachement au patrimoine local comme vecteur de développement économique, culturel et social.*

*Au cœur de la rénovation du parc Diderot, les sheds racontent les grandes heures industrielles pantinoises du 19<sup>e</sup> siècle. Une fois réhabilités, ce nouveau lieu municipal de 210 m<sup>2</sup> sera totalement dédié aux arts plastiques. Il offrira aux nombreux artistes présents sur le territoire un espace d'expression et de valorisation de leur travail. Il permettra aussi de mettre en œuvre une politique d'éducation et de médiation aux arts plastiques pour les habitants, au travers d'ateliers et de rencontres.*

*Symbole de la transformation des Quatre-Chemins, les sheds ouvrent en 2019.*

# 4<sup>e</sup> » BIENNALE » URBAINE DE » SPECTACLES

À PANTIN ET AUX LILAS, AU PRÉ-SAINT-GERVAIS ET À ROMAINVILLE

RALENTISSEMENT GÉNÉRAL !

GRATUIT



Pantin  
+

## Festivals 100 % pantinois

La **Biennale urbaine de spectacles** (BUS) est une manifestation pilotée par la Ville de Pantin en lien avec la Coopérative De Rue et De Cirque et les Villes des Lilas, de Romainville et du Pré Saint-Gervais et le soutien du conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Tous les deux ans, les artistes investissent l'espace public et viennent à la rencontre des spectateurs dans des créations poétiques ou détonantes.

En alternance avec la BUS, Pantin accueille la **Biennale internationale des arts de la marionnette** (BIAM\*).

La programmation, internationale, vous fait découvrir l'extraordinaire créativité de ces artistes au travers de spectacles en petit ou grand format, destinés aux plus grands comme aux plus petits. À voir en famille forcément !

(\* organisée par le Mouffetard - théâtre des arts de la marionnette, en lien avec la Ville de Pantin et la Maison des Métallos.

# Le patrimoine

De l'âge de bronze au XXI<sup>e</sup> siècle, Pantin s'est constamment transformée. La mémoire de cette riche histoire est conservée mais aussi partagée : en salle de lecture, dans la ville ou sur internet. À vous de découvrir ce patrimoine architectural et culturel insolite.

## Pôle Mémoire et Patrimoine

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 39 99  
Du mercredi au  
vendredi 9h-12h30 et  
13h30-17h30  
[patrimoine.ville-pantin.fr](http://patrimoine.ville-pantin.fr)

## Journées européennes du patrimoine

Tous les ans en septembre, c'est en famille que vous parcourez la ville à la découverte de ses secrets historiques. Selon le thème choisi par les organisateurs, vous vous projetterez dans l'avenir ou, au contraire, remonterez aux origines de Pantin.

## Les parcours d'architecture et balades thématiques

Pantin conserve les marques de sa riche histoire : de la halle Lafaille à l'école de Plein Air, des Courtilières aux Magasins généraux. Les espaces et bâtiments de la ville naissent et se transforment constamment. Pour découvrir et redécouvrir ce riche patrimoine architectural, vous pouvez, tout au long de l'année, participer à l'une des nombreuses promenades dans la ville. Vous pouvez aussi préférer le confort de l'hôtel de ville pour écouter une lecture d'archives sur un des lieux mythiques ou méconnus de la ville ou une conférence autour du fonds d'art municipal.



# Le design et la création

Véritable pôle créatif, Pantin accueille sur son territoire les artisans d'art et les jeunes pousses du design mais aussi de grands évènements à portée internationale.

## Journées des métiers d'art / visite des ateliers du pôle artisanal

Le pôle Artisanat d'art est une fenêtre ouverte sur l'infinie diversité de ces métiers de passion. Pour les faire découvrir, la Maison Revel organise des visites et de nombreuses manifestations. Évènement central, les Journées européennes des métiers d'art au printemps sont l'occasion, en participant aux ateliers, de s'essayer à la sérigraphie, à l'impression, à la création de bijoux, etc. Les artisans profitent des portes ouvertes pour vous présenter leurs créations en cours. Et une exposition vente vous permet d'acquérir les pièces qui vous ont plu.

## Biennale Emergences, métiers d'art et design

Tous les deux ans à l'automne, tous les artisans de Pantin et des environs se donnent rendez-vous au Centre national de la danse (CND) pour une immense exposition vente. Mobiliers, luminaires, objets décoratifs, créations textiles, accessoires de mode, bijoux : la centaine d'exposants sélectionnés par un jury de professionnels vous offre un aperçu époustouflant du design de demain.

## Le Festival international du film sur les métiers d'art (Fifma)

Rendez-vous incontournable pour les professionnels ou les passionnés des métiers d'art, le Fifma, créé à l'initiative des Ateliers d'Art de France en 1998, a pour ambition de révéler la diversité et l'identité des métiers d'art au grand public.

Installé depuis 2016 à Montreuil, le Fifma, en partenariat avec Est Ensemble propose tous les deux ans, une compétition internationale grand public, avec un volet pédagogique à Pantin : le Fifma des écoles.

En 2018, près de 25 films ont été sélectionnés en compétition avec des séances spéciales, un large programme de débats, de rencontres et une exposition.



# Numéros d'urgences

## URGENCES

### Appel d'urgence

#### européen

(tél.) 112

### Pompiers

(tél.) 18

### Police

(tél.) 17

### Urgences médicales et Samu

(tél.) 15

### Samu social

(tél.) 115

### Médecins de garde

(tél.) 01 48 32 15 15  
medecinsdegarde.org/  
departement/93

### SOS médecins

(tél.) 01 47 07 77 77

### Urgences sourdes et malentendants

(tél.) 114 (accessible par  
fax ou sms)

### SOS cardiologie

(tél.) 01 47 07 50 50

### SOS grossesse

(tél.) 01 45 84 55 91

### SOS ophtalmologie

(tél.) 01 40 02 16 80

### SOS ORL

(tél. enfants)  
01 44 49 40 00  
(tél. adultes)  
01 49 95 65 65

### SOS psychiatrie

(tél.) 01 47 07 24 24

### Enfance maltraitée

(tél.) 119

### Violences conjugales

(tél.) 39 19

### Drogues info service

(tél.) 0 800 23 13 13  
(de 8h à 2h)

### Sida info service

0 800 840 800  
(24h/24h)

### Centre anti-poison

Hôpital Fernand Vidal  
200, rue du fg St-Denis  
75010 Paris  
(tél.) 01 40 05 48 48

### SOS bronchiolite Ile de France

reseau-bronchio.org

### Urgences dentaires

Hôpital Pitié Salpêtrière  
47/83, bd de l'hôpital  
75013 Paris  
(tél.) 01 42 17 60 60  
(tél. urgences)  
01 42 16 00 00

### Urgences ophtalmologiques

Centre Hospitalier  
des Quinze-Vingts  
28 rue de Charenton  
75012 Paris  
(tél.) 01 40 02 16 80

### Urgences psychiatriques

Hôpital Avicenne  
125, rue de Stalingrad  
93000 Bobigny  
(tél.) 01 48 95 55 55

### Maison médicale de garde

Paris Nord Est  
(hôpital Jean Jaurès)  
9 à 21, Sente des Dorées  
75019 Paris  
(tél.) 01 42 41 07 45  
Du lundi au  
vendredi 20h-23h,  
samedi 14h-20h,  
dimanche et jours fériés  
9h-20h

## HÔPITAUX

### Avicenne

125, bd Stalingrad  
93000 Bobigny  
(tél.) 01 48 95 55 55  
(tél. urgences adultes  
et SMUR) 01 48 95 57 83  
ou 01 48 95 57 84

### Robert Debré

48, bd Sérurier  
75019 Paris  
(tél. pédiatrie)  
01 40 03 20 00  
(tél. maternité)  
01 40 03 21 53

### La Roseraie

102, av. de la République  
93300 Aubervilliers  
(tél.) 01 48 39 45 00  
(tél. urgences)  
01 48 39 42 62

### Jean Verdier

Av. du 14 juillet  
93140 Bondy  
(tél.) 01 48 02 66 66  
(tél. pédiatrie)  
01 48 02 60 36  
(tél. gynécologiques  
et obstétricales)  
01 48 02 67 76

## PHARMACIES DE GARDE

ville-pantin.fr  
monpharmacien-idf.fr



# Guide des parents

Être parent, c'est un job à plein temps. Pour vous aider à accompagner votre enfant, de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte, la ville de Pantin met à votre disposition de nombreux services.

- Pour tout savoir sur :
  - les modes d'accueil
  - l'école
  - les loisirs
  - la santé
  - les aides spécifiques
  - les démarches administratives
- Pour connaître les lieux incontournables :  
Manufacture, centres municipaux de santé, ludothèque, bibliothèques, antennes jeunesse...
- Pour faire le plein de fêtes et de sorties en famille.



## Suivez le guide !